

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 210

MONTRÉAL, LE MARDI 16 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Quand l'Ouest ne veut pas désarmer

Huit ans après la tuerie à la Polytechnique, deux ans après l'adoption de la loi fédérale C-68, en décembre 1995, on espérait que le contrôle des armes à feu commencerait à être mis en œuvre en janvier prochain. Il n'en sera rien. À l'ouest du Québec, rien ne va plus.

On pouvait penser que, en menaçant de contester la loi fédérale — et sur le plan constitutionnel, s'il vous plaît —, le gouvernement Klein voulait apaiser ses partisans ruraux, à la veille d'élections générales. Un peu partout dans l'Ouest, la possession et le port d'armes sont considérés comme un droit fondamental, et toute restriction, comme une intrusion dans la vie privée. Le scrutin passé, toutefois, et facilement gagné, non seulement l'Alberta va-t-elle de l'avant, si l'on peut dire, mais elle rallie à sa cause rétrograde trois autres provinces (l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan), ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Tant et si bien que tout ce beau monde s'est retrouvé, durant toute la semaine dernière, devant cinq juges de la Cour d'appel de l'Alberta, à Edmonton, pour faire entendre ses doléances contre Ottawa. On ne sait pas au juste quand le jugement sera rendu — probablement pas avant des mois —, mais il est d'ores et déjà acquis que, quelle que soit sa teneur, il sera porté en Cour suprême du Canada.

De sorte que la mise en vigueur de la loi, étalée sur cinq ans pour en atténuer les aspérités, est repoussée d'au moins quelques années. On pourra souligner le dixième anniversaire du massacre montréalais — et changer de millénaire — avant que la loi ait... force de loi.

La Coalition albertaine et du lobby pro-armes prétend qu'Ottawa va au-delà de sa juridiction en forçant les chasseurs à enregistrer carabines et fusils de chasse. Le gouvernement fédéral n'aurait pas fait la preuve que l'enregistrement des armes à feu prévient des activités criminelles. Ce lien devrait être fait parce que l'enregistrement de biens privés relève de la compétence des provinces, non de celle d'Ottawa.

A cet argument, les partisans de la loi rétorquent qu'il importe peu qu'elle soit efficace ou non. Le gouvernement fédéral a le droit de légiférer dans les cas où la sécurité publique est en jeu. Le contrôle des armes à feu en fait partie, à l'évidence.

Mais l'efficacité du contrôle est probante, quoique difficile à mesurer. Bien des cas de violence familiale et de suicides, par exemple, seraient évités s'il était plus difficile d'obtenir des armes et si obligation était faite de les garder sous verrou et en lieu sûr. Bien sûr, le crime organisé et ses hommes de main ne parodent pas devant la police pour enregistrer leurs armes, pour la plupart prohibées. Mais combien d'autres y penseront à deux fois avant de se procurer des armes? Et combien, encore, éviteront des accès de colère ou de folie meurtrière grâce aux précautions désormais exigées par la loi? Combien d'accidents évités?

La preuve est faite que, sans être une panacée, le contrôle législatif et réglementaire des armes à feu n'est pas une lubie.

A vrai dire, une certaine réglementation fédérale a cours depuis déjà une centaine d'années. Par exemple, l'enregistrement des armes de poing a été imposé par Ottawa depuis 1930. Or, l'Alberta ne conteste pas ce droit, mais celui d'étendre le contrôle à l'ensemble des armes à feu. Pourtant, une arme sur cinq utilisées pour des actes criminels est une arme de poing, tandis que près de la moitié, soit 47 %, sont des carabines et des fusils. Si le contrôle est acceptable pour les armes courtes, ne l'est-il pas davantage, en toute logique, pour les armes longues? Ça relève du sens commun.

Ce qu'il y a de déprimant, dans ce débat interminable, c'est qu'il y a encore des dirigeants, à l'instar de ceux de l'Alberta, qui croient et tentent de faire croire que carabines et fusils de chasse sont des outils comme d'autres. Il n'y a pourtant qu'à prendre acte des drames épouvantables que la liberté presque absolue facilite, aux États-Unis par exemple, pour se rendre compte de la nécessité des contrôles. Au Québec comme ailleurs.

Voilà en effet des instruments qui, à l'évidence, ne sont pas neutres et inoffensifs et qui doivent donc être réglementés pour prévenir des crimes. Tous les moyens doivent être pris pour contrecarrer la violence sous toutes ses formes. Que ce soit au plan personnel, familial ou social, celle qui est issue des armes à feu est certes la plus grave et la plus meurtrière.

Même dans l'Ouest, l'ère du Far West et des cowboys faisant la loi comme bon leur semble est bel et bien terminée.

En prenant les armes et en montant aux barricades comme elle le fait, l'Alberta oblige tout le monde à repartir en croisade. Avec le gouvernement fédéral et la Coalition pour le contrôle des armes à feu, les chefs de police, les villes de Montréal et de Toronto ont pris fait et cause pour la loi C-68. Cette contre-offensive serait-elle suffisante pour faire entendre raison à ceux qui ne veulent pas désarmer? Constitution, que d'aberrations en ton nom!

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Max: 22 Min: 12	Québec Ciel variable. Max: 18 Min: 6
--	--

Détails, page B 4

INDEX

Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... B 5
Avis publics..... A 4	Les sports..... B 4
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés... B 6
Editorial..... A 6	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

LES ACTUALITÉS

Les médicaments anti-obésité sont retirés du marché, page A 5



LE MONDE

Prise de contact historique en Ulster, page B 5



LES ACTUALITÉS

Mise en garde de Marois à Pallascio, page A 4

Calgary, et après?

■ «Un progrès dans la bonne direction», dit Chrétien

■ «Une plongée dans le néant et l'insignifiance», répond Brassard

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pendant que les fédéralistes se réjouissent, les souverainistes qualifient de recul le cadre de discussion sur l'unité canadienne dont ont convenu les neuf premiers ministres hors Québec lors de leur rencontre qui s'est terminée dans la nuit de dimanche à lundi à Calgary. Les pre-

miers ministres et les dirigeants territoriaux ont décidé de lancer un processus de consultation publique pancanadien qui sera ouvert à tous les citoyens, décision applaudie hier à Ottawa par les chefs libéral, réformiste et conservateur.

Il s'agit d'un «progrès dans la bonne direction», a lancé le premier ministre Jean Chrétien au sujet de l'ensemble du processus enclenché à Calgary. En attendant la réponse du premier ministre Bouchard aujourd'hui, le ministre

québécois des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a répliqué qu'au contraire, «on est en face d'un processus de dilution [de la notion de peuple québécois] qui se poursuit».

Jean Chrétien croit plutôt que les premiers ministres hors Québec «ont indiqué clairement que nous pouvons

VOIR PAGE A 8: CALGARY

■ L'éditorial de Lise Bissonnette, page A 6

■ Le communiqué officiel des premiers ministres, page A 7

Dorval, jour 1



Le voilà, le fameux vol historique qui s'est posé hier matin à Dorval, sans grande pompe. Le vol 009 du transporteur aérien El Al, en provenance de Tel Aviv, est le premier vol international régulier à fouler le sol de Dorval depuis 1975, année de l'inauguration de Mirabel. Pour la petite histoire, précisons que ce vol historique est tout de même arrivé avec près de 90 minutes de retard. Mais rassurez-vous, l'administration aéroportuaire de Dorval n'est nullement responsable de ce malencontreux incident. Un mauvais rodage s'est produit, mais à Tel Aviv... Nos informations, page A 3.

La Divina, sans demi-mesures

Le 16 septembre 1977, Maria Callas rendait son dernier souffle à Paris. Que n'a-t-on dit de La Divina? Que n'a-t-on su d'elle? Tragédienne née, sa gloire n'aura eu d'égale que sa chute, vécues l'une comme l'autre au vu et au su du monde entier. Vingt ans plus tard, ses grands admirateurs ne l'ont toujours pas enterrée: Maria Callas a été, Maria Callas demeure, grâce au disque.



LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

D'outre-tombe, Maria Callas demeure une valeur sûre pour l'étiquette EMI, détentrice du monopole de sa discographie. À l'occasion du vingtième anniversaire du décès de Maria Callas, EMI a réédité vingt-neuf de ses opéras, onze disques de récitals, un disque d'entrevue, cinq compilations, en plus de produire deux vidéos. Un cédérom, non distribué au Canada, perpétue aussi le mythe. La voix de Callas, qui couvrirait trois octaves et s'exprimerait en trois registres différents, n'explique pas tout: Maria Callas est surtout le résultat du métissage entre une cantatrice incapable de demi-mesures et d'une industrie apte à lui donner toute son ampleur.

Sans rien vouloir enlever au génie de Maria Callas, Réal La Rochelle, l'auteur de *Callas, l'opéra du disque*, un ouvrage bien en vue réédité par la maison parisienne Christian Bour-

VOIR PAGE A 8: CALLAS

MONTRÉAL

Pompiers: Montréal demande l'arbitrage

■ À lire, page A 3



Un partenariat le couteau sur la gorge

Jacques Parizeau renoue avec le débat constitutionnel

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Renouant avec le débat constitutionnel, Jacques Parizeau soutient que, dans l'hypothèse d'une victoire référendaire du OUI, le Québec réussira à négocier un partenariat seulement si l'Assemblée nationale déclare préalablement son intention d'accéder unilatéralement à la souveraineté.

«Je ne cesserai pas de penser que, sans l'évocation d'une déclaration unilatérale de souveraineté par l'Assemblée nationale, il n'y aura pas de souveraineté», peut-on lire dans un texte inédit qu'il a acheminé hier au *Devoir* et que nous publions dans son intégralité en page A 7.

Se référant à la formule utilisée jadis par feu Léon Dion, le père de Stéphane, l'ancien premier ministre affirme sa conviction que le Canada ne négociera que s'il a «le couteau sur la gorge».

Cette idée de faire précéder l'offre de partenariat d'une déclaration d'intention, les militants du PQ l'ont rejetée à leur congrès de novembre 1996 à l'invitation de Lucien Bouchard et à l'issue d'un vif débat. Dans son livre de mai dernier, *Pour un Québec souverain*, M. Parizeau traite de cette séquence de la démarche souverainiste, mais avec une ambiguïté qui a conduit à la «vassalisation» de ses propos, engendré le malentendu et pro-

VOIR PAGE A 8: PARIZEAU

La crise financière menace la survie de l'ONU

La 52^e session de l'Assemblée générale des Nations unies débute aujourd'hui, et au cours des prochaines semaines les 185 États membres vont débattre du financement des activités de l'organisation. Les États-Unis rechignent à payer leurs dettes et exigent une réduction de leur contribution, ce qui met en péril les finances de l'ONU.

JOCELYN COULON
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR

New York — L'ONU est au bord de la faillite et, cette fois-ci, ce n'est pas un simple cliché diplomatique. Depuis cinq ans, les Nations unies rencontrent des difficultés de trésorerie que ses habiles fonctionnaires réussissent chaque année à résorber grâce à des jeux comptables et à la patience des banquiers. Ainsi, le budget général est en partie financé par des emprunts sur le budget des opérations de maintien de la paix. Mais cette source est en train de se tarir et le temps des acrobaties est désormais révolu. Si les mauvais payeurs — principalement les États-Unis — n'acquiescent pas leurs dus d'ici quelques semaines, l'ONU fera face «à une très sérieuse crise» financière, averti son secrétaire général, Kofi Annan, lors d'un voyage en Suède il y a quelques jours.

Au 1^{er} août, plus de 100 États membres sur les 185 que



VOIR PAGE A 8: ONU

FAITES
TOUT
UN MONDE
DE CETTE
OFFRE.



MAINTENANT,
SUR 5 GRANDES
COMPAGNIES AÉRIENNES,
3 ALLERS-RETOURS
VOUS DONNENT
UN ALLER-RETOUR GRATUIT.

Plus vous faites de vols, plus vous allez loin!

- 3** Après 3 allers-retours* (ou 6 segments de vol) admissibles sur Air Canada ou un partenaire Star Alliance, obtenez 1 aller-retour gratuit en classe économique pour l'Amérique du Nord continentale.
- 5** Après 5 allers-retours* (ou 10 segments de vol) admissibles sur Air Canada ou un partenaire Star Alliance, obtenez 1 aller-retour gratuit en classe Affaires pour l'Amérique du Nord continentale ou en classe économique pour les Caraïbes, Hawaï ou l'Europe.
- 7** Après 7 allers-retours* (ou 14 segments de vol) admissibles sur Air Canada ou un partenaire Star Alliance, obtenez 1 aller-retour gratuit en classe économique pour n'importe quelle destination du réseau mondial de Star Alliance^{MS}.
- 9** Après 9 allers-retours* (ou 18 segments de vol) admissibles sur Air Canada ou un partenaire Star Alliance, obtenez 1 aller-retour gratuit en classe Affaires pour n'importe quelle destination du réseau mondial de Star Alliance.

60^e anniversaire, 60 jours!
Vous pouvez accumuler vos vols admissibles à partir du 9 septembre jusqu'au 7 novembre 1997.

Une exclusivité!

Tous les milles Aéroplan^{MD} que vous accumulez sur n'importe quel partenaire Star Alliance comptent pour l'obtention de votre statut de membre Aéroplan Élite.



AIR CANADA



STAR ALLIANCE

Le monde a son réseau aérien.

Visitez notre site Internet:
<http://www.aircanada.ca>

AÉROPLAN 

*Les allers-retours admissibles sont les allers-retours réservés et effectués sur tout vol régulier du réseau Star Alliance au plein tarif de la classe économique, de la classe Affaires et de la première classe dans les classes de tarif suivantes: Air Canada J, C, S, Y, M, Lufthansa F, C, D, Y; SAS C, D, S, M, Y, THAI P, J, Y, United Airlines A, F, P, C, J, Y, B. Un aller-retour équivaut à deux allers simples. Afin d'être admissible à cette offre, vous devez être un membre du programme Aéroplan. Si vous n'êtes pas un membre Aéroplan, communiquez avec les bureaux de réservation d'Air Canada pour le devenir. Les certificats de primes-voyages seront automatiquement envoyés dès la fin de la période promotionnelle (le, ou après le, 15 novembre 1997). Le certificat de prime-voyage obtenu sera basé sur le nombre total de vols allers-retours admissibles effectués durant la période promotionnelle, soit entre le 9 septembre et le 7 novembre 1997 inclusivement. Un (1) seul certificat de prime-voyage par membre. Seuls les vols permettant d'obtenir des milles Aéroplan selon les règlements et conditions existants du programme Aéroplan sont admissibles. Les périodes d'interdiction pour les vols effectués avec une prime-voyage sont applicables, incluant la période du 15 décembre 1997 au 5 janvier 1998. Toutes les primes-voyages doivent avoir été complétées avant le 15 juin 1998. Les taxes en vigueur et tous les autres frais sont la responsabilité du passager. Ces primes promotionnelles n'ont aucune valeur marchande, ne sont pas admissibles pour l'accumulation de milles Aéroplan, deviennent nulles si modifiées ou vendues et ne peuvent être échangées contre des milles Aéroplan. Toutes les autres conditions concernant les réclamations des primes-voyages Aéroplan s'appliquent. Veuillez consulter la dernière édition du Guide du membre Aéroplan. Le nombre de places réservées aux primes-voyages peut être limité et sujet à la disponibilité et peut ne pas être disponible sur tous les vols et à toute date. D'autres conditions s'appliquent.

Le réseau Star Alliance comprend tout vol régulier effectué par Air Canada, les transporteurs Liaison Air Canada, Lufthansa Airlines, Scandinavian Airlines System (SAS), Thai Airways International (THAI) et United Airlines.

^{MS}Star Alliance est une marque de commerce d'Air Canada, Lufthansa Airlines, Scandinavian Airlines System, Thai Airways International et United Airlines. ^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

LE DEVOIR

MONTRÉAL

TRANSPORTEZ VOS IDÉES SUR INTERNET

Particuliers
Entreprises
Associations

CEDEP
NET

Fournisseur de services Internet
Tél.: (514) 277-2110
Fax: (514) 276-1118
www.cedep.net

cedep.net est une division du collège Jean-Guy Leboeuf, fondé en 1951.

Conflit avec les pompiers

Montréal demande l'arbitrage

Le président de l'Association des pompiers se dit prêt à lancer un appel au calme

Intimidation, incitation à la violence, sabotage d'équipement. Le conflit de travail des pompiers de la Ville de Montréal dérape. Québec est appelé à s'en mêler.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a rompu hier les négociations avec ses pompiers, demandant au ministre du Travail de nommer un arbitre pour dénouer l'impasse qui découle du refus syndical de cesser les moyens de pression.

C'est donc un tribunal arbitral qui déterminera le contenu de la prochaine convention collective des pompiers, en considérant notamment le règlement salarial intervenu dans les autres groupes de syndiqués de Montréal. Cette décision fait suite à une rencontre hier matin entre la Ville et l'Association des pompiers qui devait déposer une contre-offre à la proposition patronale.

Le syndicat y a réitéré sa revendication d'un plancher d'emploi (sans

déposer quoi que ce soit par écrit) alors que la Ville a exigé que tous les moyens de pression soient stoppés.

«Ce qu'on aurait souhaité, c'était de pouvoir s'entendre à la table de négociations sans demander l'intervention du gouvernement. Mais compte tenu de l'ampleur des moyens de pression des derniers jours, on n'a pas le choix. On doit agir très rapidement pour assainir le climat des relations de travail et assurer la sécurité publique», a expliqué en conférence de presse la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan.

Depuis quelques jours, une série d'événements a bousculé la décision de l'administration municipale. Il y a d'abord eu de l'intimidation: un pompier a été suspendu après avoir attaqué un chef sur les lieux d'un incendie à l'aide du jet puissant d'un boyau d'arrosage en plein visage. Un tracta

également circulé sur le réseau de télécommunications reliant les casernes de pompiers proférant des menaces de mort à l'endroit de trois officiers. Puis une centaine de lances d'incendie ont été perforées.

Éléments suspects

Mais il y a plus. Des éléments suspects ont été relevés quant à l'incendie majeur qui a éclaté samedi soir. Le service d'inspection du Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM) a constaté entre autres qu'une porte de l'édifice avait été fracassée et que les foyers d'incendie se situaient à plusieurs étages en même temps.

«Il faut que l'on intervienne très sévèrement dans ces situations-là. On ne prendra pas ça à la légère. [...] Le dérapage qui se produit actuellement est semblable [à celui qui a conduit au week-end rouge de 1974]», juge le directeur du SPIM, Alain Michaud.

La Ville a obtenu des injonctions provisoires auprès des tribunaux et des enquêtes criminelles et adminis-

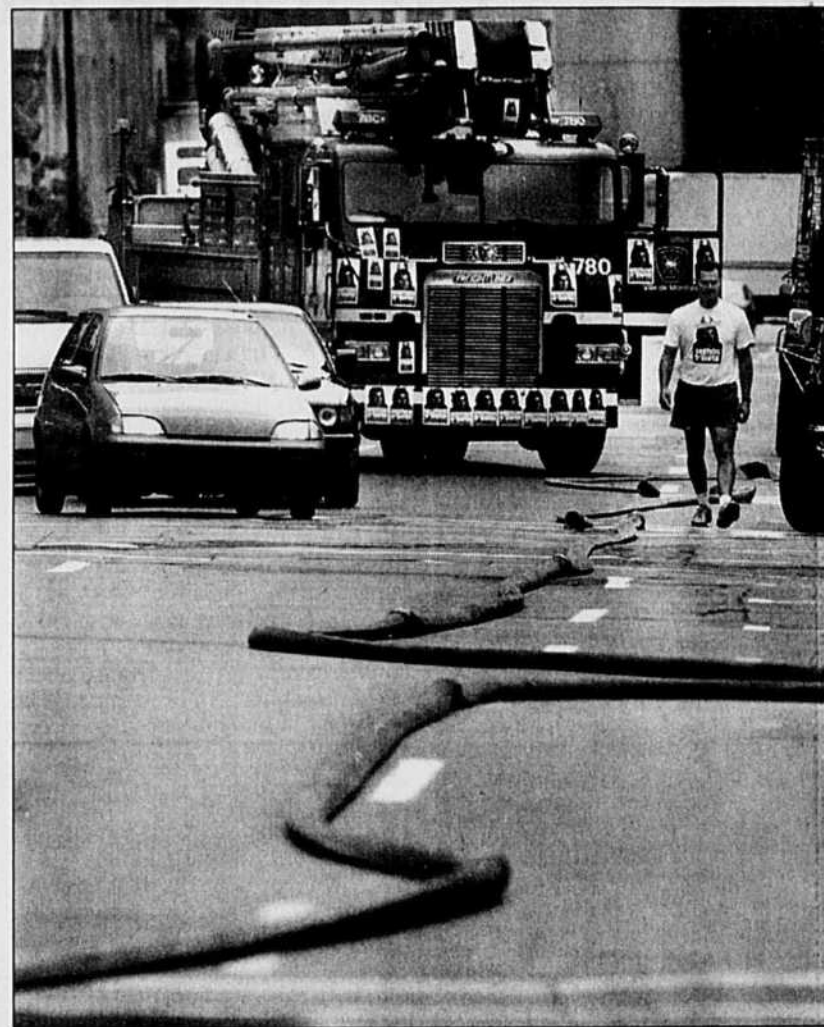
tratives sont en cours.

«C'est malheureux. Nous le condamnons. C'est un geste isolé. Ça ne fait pas partie des moyens de pression. Il y a eu des têtes qui se sont échauffées plus vite à force de se faire coincer dans le coin», soutient le président de l'Association des pompiers, Gaston Fauvel.

Si ce dernier ne croit pas avoir perdu le contrôle de ses membres, il indique toutefois qu'il leur lancera un appel au calme. «Je ne vous cacherais pas que ça vient de changer mon plan de match. Je me retrouve sur la défensive», a dit M. Fauvel, qui reconnaît que les moyens de pression auront coûté au moins deux millions en 1997 aux contribuables montréalais.

Réaction de l'opposition

De son côté, le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville invite les deux parties à se rasseoir. «Je réprime autant les gestes du syndicat que ceux de la Ville qui a mal mené les négociations», a commenté la conseillère Thérèse Daviau.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'escalade des moyens de pression adoptés par le syndicat des pompiers de la Ville de Montréal, dont le sabotage d'équipement (boyaux perforés), amène l'administration du maire Pierre Bourque à demander l'arbitrage du conflit de travail.

Le transfert des vols internationaux à Dorval se passe en douceur

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

La «catastrophe» que plusieurs appréhendaient, voire souhaitaient, ne s'est finalement pas produite. Malgré quelques petits problèmes de rodages — situation oblige —, le transfert des vols internationaux réguliers s'est comme toute bien déroulé hier à l'aéroport de Dorval.

«Dorval n'est plus un aéroport du Tiers-Monde», a déclaré la présidente du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal (ADM), Nycol Pageau-Goyette, en conférence de presse hier à Dorval. «Pour la première fois, les deux plates-formes [les deux aéroports] sont complémentaires. Pour la première fois, elles sont en mesure de réaliser leur plein potentiel», a-t-elle renchéri du même souffle, en affirmant que, dans cinq ans, on ne dira plus que Mirabel est un «éléphant blanc».

C'est donc dans un aéroport

presque entièrement rénové que les passagers du premier vol international — le vol 009 du transporteur israélien El Al, en provenance de Tel Aviv — ont mis les pieds hier. Chose amusante, le premier vol international à se poser à Dorval, depuis 22 ans, est arrivé avec quelque 90 minutes de retard.

Mais la compagnie israélienne nous a assuré que l'administration aéroportuaire montréalaise n'est en aucun temps responsable de ce retard. En fait, le malencontreux incident, s'il en est un, est plutôt la résultante d'un «mauvais rodage», mais à Tel Aviv. L'honneur est donc saisi pour ADM. Voilà pour la petite histoire.

Donc, avec ce transfert des vols internationaux réguliers, une nouvelle ère commence à Dorval, une renaissance diront les gens d'ADM. Pour mener à terme ce changement dans la vocation de l'aéroport, ADM a investi près de 50 millions de dol-

lars dans les travaux d'aménagement de la jetée temporaire, en incluant l'agrandissement du stationnement étagé. Pour la deuxième phase, la construction d'une jetée internationale permanente, qui devrait être complétée d'ici trois ou quatre ans, ADM devra investir près de 135 millions.

Montréal au 3^e rang

Loin d'affirmer candidement que «tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes», le président d'ADM concède qu'il y aura une période d'adaptation et de rodage. «C'est normal, Dorval accueillera environ [...] 1 300 000 passagers supplémentaires par année», a déclaré M. Caccione. Le nombre de passagers qui transite annuellement par Dorval passera donc de 6,3 millions à quelque 7,6 millions, ce qui fera de Dorval le troisième plus important aéroport au Canada, derrière Toronto (24 millions) et Vancouver (14 mil-

lions). De son côté Mirabel voit son nombre de passagers passer de 2,5 à 1,2 million.

Quant à l'avenir de ce dernier, ADM a réitéré hier sa volonté de tout mettre en œuvre pour développer l'aéroport dans sa nouvelle vocation: le tout-cargo et les vols nolisés. «Le marché tout-cargo est en pleine croissance, et Mirabel a des atouts remarquables qui lui permettront de s'y tailler une place et d'être compétitif dans ce secteur», a déclaré M. Caccione. ADM devrait rendre public bientôt son plan de redressement de Mirabel.

Les gens d'ADM font-ils preuve d'un optimisme déplacé et naïf? Difficile à dire. N'empêche qu'il faut être prudent, a fortiori, lorsque l'on a à l'esprit que l'on avait déjà fait des prévisions drôlement optimistes pour Mirabel, il y a de ça près de trente ans...

Tartufferie ou juste vision d'affaires? L'avenir le dira...

La commission Poitras a déjà des retombées

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les travaux de la commission Poitras, qui enquête sur la Sûreté du Québec (SQ), a déjà produit des retombées positives pour les trois enquêteurs internes, Louis Boudreau, Bernard Arseneault et Hilaire Isabelle, chargés de faire la lumière sur les bavures policières découlant de l'affaire Matticks.

Suspendus depuis octobre 1996 (pour manque de loyauté notamment) avec saisie de tout leur matériel et interdiction de se présenter au bureau, les trois enquêteurs doivent aux informations mises en lumière par la commission Poitras que la plainte disciplinaire devant disposer de leur sort n'ait pas encore été examinée.

«Nous tentons de tenir compte des témoignages faits devant cette commission», a indiqué hier le témoin Georges Boilard, responsable hiérarchique de la direction des affaires internes et directeur général adjoint.

«Nous avons assigné quelqu'un pour prendre connaissance des différentes versions recueillies à la commission pour voir si nous pourrions avoir de l'informa-

tion pour les trois dossiers en question», a ajouté M. Boilard.

Les travaux de la commission ont également eu une influence sur le sort réservé aux officiers supérieurs André Dupré (directeur général adjoint aux enquêtes criminelles) et Michel Arcand (de l'escouade du banditisme).

MM. Dupré et Arcand ont dû renoncer à leurs fonctions aux enquêtes criminelles le 10 juin 1996 à la demande du directeur général Serge Barbeau.

Ce dernier n'avait cependant pas déposé une plainte disciplinaire à leur endroit, comme cela se fait généralement.

Son successeur Guy Coulombe s'en est étonné, à la lumière des informations rendues publiques devant la commission Poitras.

Un dossier disciplinaire a été ouvert pour MM. Arcand et Dupré, quelques jours seulement avant l'expiration du délai réglementaire pour le faire. Les actes qui leur sont reprochés ont trait à de l'intimidation et à des menaces proférées le 26 août 1995 à l'endroit de l'enquêteur Hilaire Isabelle, qui menait une enquête interne sur les ratés de l'affaire Matticks.

Les employés du CLSC des Faubourgs sont sur le qui-vive

Plusieurs services sont menacés de fermeture par un déficit de 600 000 \$

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les employés du CLSC des Faubourgs sont en état d'alerte, en attente d'une décision de leur conseil d'administration qui doit aujourd'hui décider de la survie de plusieurs services, dont la salle à manger, menacés par un déficit de plus de 600 000 \$.

Hier, les trois syndicats du CLSC des Faubourgs ont décrit ce qu'ils considèrent comme l'abolition d'un service plus qu'essentiel pour la clientèle fragile de ce quartier dénué. La salle à manger, qui sert plus de 39 000 repas par an, s'autofinance à partir du coût minimal de 3 \$ par repas chargé aux clients, surtout composés d'itinérants, d'assistés sociaux, de personnes handicapées, atteintes du VIH ou souffrant de problèmes de santé mentale.

Aux prises avec un déficit prévu de 686 000 \$ à 800 000 \$ pour 1998, le CLSC jongle avec la possibilité d'augmenter le prix des repas, de céder la gestion du service à des bénévoles ou de tout simplement y mettre fin. Ce sont les frais liés aux salaires des cinq employés, soit 143 000 \$ par an, qui constitueraient une économie, puisque le prix payé par les clients permet d'autofinancer le coût de ce service alimentaire.

«C'est le seul service du CLSC qui est accessible 365 jours par année et qui ne sert pas que de salle à manger. On y rejoint certaines clientèles, ça nous permet de repérer certains problèmes, d'être aux aguets. Même en temps de grève, c'était considéré comme un service essentiel», a affirmé hier Monique Normand, présidente du Syndicat des travailleurs du CLSC Centre-Sud.

Selon le syndicat, le déficit qu'accuse le budget du CLSC découle essentiellement du virage ambulatoire qui a fait monter en flèche le nombre d'heures travaillées par des infirmières pour donner des soins à domicile. En conséquence, ce sont maintenant tous les autres services préventifs, et même certains services curatifs, qui se retrouvent aujourd'hui en péril.

Dorénavant, le délai d'attente pour obtenir des services médicaux ou psychosociaux pour les personnes qui ne sont pas en état de crise suicidaire peut atteindre six mois, a affirmé hier une travailleuse sociale de ce CLSC. Même le service de maintien à domicile n'est pas épargné par cette crise financière, puisque deux postes sur dix y ont été abolis. Résultat: les personnes âgées en bénéficiaient — des gens âgés, des handicapés ou des malades — doivent maintenant avoir recours à des services privés.

Pour éviter l'effritement des services de base, les syndicats affirment qu'ils n'ont d'autre choix que de réclamer du ministre de la Santé,

Jean Rochon, un financement adéquat pour leur CLSC, soit l'injection minimale d'une somme de 200 000 \$.



Université
de Montréal

Nomination du recteur ou de la rectrice de l'Université de Montréal

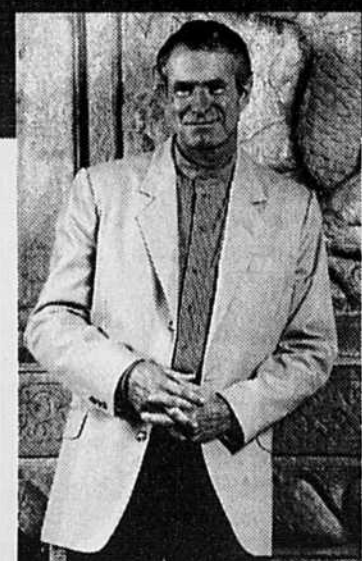
Le Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice de l'Université de Montréal désire obtenir des avis, tant de la communauté universitaire que de l'extérieur. Toute personne ou tout organisme qui désire proposer un ou plusieurs noms de personnes aptes à occuper la fonction de recteur ou de rectrice de l'Université de Montréal peut faire parvenir ses suggestions par écrit au Comité, au plus tard le 25 septembre 1997, à 17 heures. Toute proposition de nom doit être accompagnée d'informations permettant au Comité d'identifier sans ambiguïté la personne concernée.

Audiences

Toute personne ou tout organisme qui désire se faire entendre au sujet de cette nomination pourra rencontrer le Comité, entre la fin novembre 1997 et la mi-janvier 1998, en prenant rendez-vous par téléphone.

Le Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice
Secrétariat général
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone: (514) 343-7531
Télécopieur: (514) 343-2239

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



Le veston de voyage pour hommes
Ses neuf poches sont toutes sécuritaires!

Portez-le en avion, pour une réunion d'affaires, à un restaurant chic — ou emportez-le pour une occasion imprévue.

Le veston de voyage lui donne une allure encore plus élégante: poches avant munies d'un fermoir en Velcro; rabats des poches peuvent être portés à l'extérieur comme à l'intérieur; et un plis d'aisance central.

Confectionné de tissu «Adventure-Cloth», il se défroisse facilement. Pauvre pickpockets! Des huit poches, seulement trois sont visibles.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



NOUVEAUTÉ
MATHOPHILIE

416-436-514 (536 en préparation)

2^e cycle du secondaire

Directrice de collection et auteure:
Louise LaFortune Ph.D.

Manuel 416, tome 1,

320 pages, 35,50 \$

Manuel 436, tome 1,

559 pages, 42,50 \$

Maintenant disponible

Manuel 514, tome 1

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur Ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

Poste de police n°1: la CUM dément

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) a démenti formellement, hier, les informations parues hier matin dans le Journal de Montréal, selon lesquelles le poste de police no 1, à l'angle des rues Crémazie et Saint-Hu-

bert, serait complètement démolit et rebâti à nouveau. À l'heure actuelle, la CUM s'est contentée de mandater une firme d'architectes afin qu'elle évalue les travaux nécessaires en prévision de la finalisation de la phase II de la police de quartier. Aucun contrat n'a été donné à quelque entreprise que ce soit pour commencer des travaux.

EN BREF

LES ACTUALITÉS

Composition du conseil provisoire

Marois demande à Pallascio de respecter la réalité montréalaise

PAULE DES RIVIÈRES LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, s'attend à ce que la composition du conseil provisoire que s'approprié à élire la CECM reflète la réalité politique de cette commission scolaire.

Dans une lettre envoyée mardi dernier au président de la CECM, Michel Pallascio, la ministre écrit: «Je souhaite fortement que vos décisions reflètent, de façon équitable, le nombre de représentants élus par chacune des deux équipes».

M. Pallascio a trouvé la lettre de la ministre «assez surprenante» et déclare que «ça ressemble fortement à de l'ingérence politique», surtout s'il est le seul président à avoir reçu une telle missive.

(le Mouvement pour une école ouverte et moderne), qui craignent qu'une lacune de la loi 109, créant les conseils provisoires, ne permette aux commissaires du Regroupement scolaire professionnel (RSC) de prendre le contrôle du conseil provisoire.

Le MEMO a fait élire neuf commissaires au scrutin scolaire de 1994, le RSC un nombre égal. Une alliance du RSC et d'un commissaire d'une autre allégeance a permis à M. Pallascio (RSC) de devenir président de la CECM.

Les conseils provisoires, qui doivent être mis sur pied d'ici deux semaines, constituent une étape clé dans la création de commissions scolaires linguistiques ainsi que dans la fusion des commissions, qui passeront de 150 à 70 avant la prochaine année scolaire.

La loi 109 prévoit que, sur les 21 commissaires élus de la CECM, seuls ceux faisant partie du territoire de la nouvelle commission scolaire peuvent siéger au conseil provisoire, ce qui veut dire, à la CECM, neuf commissaires du MEMO et huit du RSC. Cependant, les quatre commissaires qui ne peuvent être élus ont tout de même le droit d'élire les représentants du nouvel organisme. Et c'est cette «lacune» qui fait dire au MEMO que le RSC usurpera le

puvoir, sans légitimité. Car les quatre autres commissaires sont ou bien attachés au RSC ou bien près du RSC. Et M. Pallascio n'a pas l'intention de les priver de leur droit de vote.

Il existe présentement sur l'île de Montréal six commissions scolaires catholiques et deux protestantes. Dans moins de neuf mois, il en existera trois francophones et deux anglophones. La commission francophone du Centre comprendra le plus au territoire de la CECM.

Dans la lettre qu'elle a fait parvenir à M. Pallascio, la ministre de l'Éducation rappelle qu'elle n'a pas jugé bon de prévoir dans la loi la situation particulière de la CECM, soit l'existence d'élus faisant partie de deux équipes politiques. «Je suis persuadée, poursuit-elle, que dans la désignation des représentants de la CECM sur les futurs conseils provisoires, vous saurez procéder dans le respect de cette réalité politique.»

Le MEMO aurait préféré que Mme Marois corrige le problème d'une manière définitive plutôt que de s'en remettre à la bonne volonté de M. Pallascio. «Espérons que Mme Marois agira si sa volonté n'est pas respectée», a commenté hier la présidente du MEMO, Diane de Courcy. «La lettre de Mme Marois équivaut à un vœu pieux».

Renégociation des conventions collectives

La CEQ annonce une offensive sur les salaires et le plancher d'emploi

LIA LÉVESQUE PRESSE CANADIENNE

La CEQ commence sa réflexion en vue du renouvellement de ses conventions collectives, qui viennent à échéance en juin prochain. La présidente Lorraine Pagé veut notamment améliorer le salaire de ses membres.

Le conseil général des négociations de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) s'est réuni, hier à Montréal, pour commencer à dégager les pistes de revendications en vue de la prochaine négociation avec l'État. Cette première étape mènera à une consultation des membres, avant la rédaction d'un véritable cahier de demandes syndicales.

Les hausses de salaire seront assurément à l'ordre du jour, prévenait la présidente Lorraine Pagé au cours d'un entretien avec quelques journalistes. Ses membres ont «fait plus que leur part» pour aider le gouvernement à assainir les finances publiques ces dernières années, et il est temps de rajuster leur salaire.

«Il faut bien constater que les augmentations consenties dans le secteur public ne sont pas du tout à la hauteur de ce qu'on consent présentement dans le secteur privé. Or, l'heure est venue de refaire du dossier salarial une question importante de la prochaine négociation», confiait la dirigeante syndicale.

compressions budgétaires et les départs à la retraite.

«On est raisonnablement en droit de se demander s'il ne faudrait pas avoir des niveaux d'emploi garantis dans l'ensemble des services», avançait Mme Pagé.

Autres demandes

Aussi, avec l'arrivée d'un nouveau contingent d'enseignants, la CEQ sera appelée à adapter ses revendications des dernières années à des effectifs réduits.

Ainsi, les négociateurs syndicaux pourraient faire plus de place aux demandes touchant les droits parentaux, l'aménagement du temps de travail et la conciliation travail-famille. Et, signe des temps, ces droits pourraient désormais inclure des dispositions sur la garde des personnes âgées, en plus de la garde d'enfants.

La CEQ a tenu un congrès déterminant, à la fin juin, consacrant le durcissement de ses positions et de son ton. Encore hier, dans son discours, la présidente Pagé dénonçait «la politique néolibérale du gouvernement» et son désengagement face aux services publics. Le thème de ce conseil général des négociations en dit long: «Prendre l'offensive».

Plancher d'emploi

Autre point important au menu pour la CEQ: le niveau d'emploi.

La négociation d'un plancher d'emploi pour les autres corps d'emploi — les enseignants ont déjà un équivalent — n'est «pas une hypothèse à exclure», admettait Mme Pagé. Les professionnels de l'éducation, qui ont été victimes de nombreuses réductions de postes, de même que les travailleurs de la santé pourraient être visés par cette revendication.

Mme Pagé souligne avec ironie que la soi-disant «rigidité» de la convention collective des enseignants, c'est-à-dire le ratio maître-élèves, a justement permis de maintenir un niveau de service acceptable dans les classes, malgré les

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-61-903100-964. Le Percepteur des amendes, Partie demanderesse -vs- Stéphane Parent, Partie défenderesse. Le 26ème jour de septembre 1997, à 10h00, au 46, Stéphane, St-Philippe, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Stéphane Parent, saisis en cette cause, consistant en: 1 micro-onde Kenmore et acc.; 2 boîtes de son Kenwood et acc.; 1 télévision couleur 28" modèle Cinema séries et acc.; 1 vidéo VHS R.C.A. et acc.; 1 amplificateur Kenwood modèle KA-56 et acc.; 1 synthétiseur Kenwood modèle KT-56 et acc.; 1 lecteur cassette double Kenwood modèle KX-56W et acc.; 1 égalisateur son A.D.C. modèle VSS-1 et acc.; 1 ensemble mural à 3 sections, en mélamine grisavec 4 portes vitrées et 5 portes en mélamine. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Richard Latrin, huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Partie défenderesse c. OMAR ANDRES HENRIQUEZ FAJARDO. Partie défenderesse ASSIGNATION. ORDRE est donné à OMAR ANDRES HENRIQUEZ FAJARDO, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce et de l'avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de St Eddine Aabi. Lieu: Montréal. Date: 09 sept. 97. MICHEL MARTIN

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

PRESENTATION, AVIS DE DENONCIATION DES DOCUMENTS DENONCES EN LIASSE COMME PIECE R-5 ET PIECES sera présentée pour adjudication ce 30 octobre 1997, à la salle 216 à 9h15 de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu. Une copie de ladite REQUETE EN RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIETE, AFFIDAVIT, AVIS DE PRESENTATION, AVIS DE DENONCIATION DES DOCUMENTS DENONCES EN LIASSE COMME PIECE R-5 ET PIECES a été laissée au greffe de la Cour supérieure, Palais de Justice de Montréal, au 1 Notre-Dame est, Montréal, dit district et publication dans le journal Le Devoir. Lieu: Montréal. Date: Ce 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

APPELS D'OFFRES

Dans les appels d'offres où il en est fait mention, une garantie de soumission est exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, au montant indiqué.

- Québec-Chaudière-Appalaches (1) Dossier 00398161 Services professionnels pour expertises et formation pour la mise en place d'un serveur Intranet au 525, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec). Clôture: 97-09-23 à 15 h à Sainte-Foy. Dossier 77188300 Installation d'une porte motorisée coulissante au 500, rue de la Faune, Charlesbourg (Québec). Clôture: 97-09-30 à 15 h à Sainte-Foy. Dossier 77661600 Entretien mécanique, électrique et régulation au 1665, boul. Hamel Ouest, Québec (Québec). Garantie de soumission: 11 000 \$ (cautionnement) ou 5 500 \$ (autres). Clôture: 97-09-30 à 15 h à Sainte-Foy. Dossier 77705900 Entretien ménager au 26, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie (Québec). Clôture: 97-09-30 à 15 h à Rouyn-Noranda. Bas-St-Laurent-Gaspésie (4) Dossier 77859300 et ** Réaménagement au 382, rue St-Jérôme, Matane (Québec). Garantie de soumission: 45 000 \$ (cautionnement) ou 22 500 \$ (autres). Clôture: 97-10-09 à 15 h à Sainte-Foy. Montréal-Montérégie (2) Dossier 76926001 Travaux d'asphaltage des quais de réception de la buanderie et réfection partielle des chemins d'accès au 555, boul. Henri-Bourassa Ouest Montréal (Québec). Clôture: 97-09-23 à 15 h à Montréal. * Les documents seront en vente à compter du 18 septembre 1997. ** Vous pouvez également consulter les documents à la Direction régionale Québec-Chaudière-Appalaches. Vente des documents: CIEC 1-800-482-2432 et SIOS 1-800-361-4637. Les documents de soumission peuvent être consultés aux associations de la construction régionales (projets de construction et aux adresses suivantes: (1) Bureau des soumissions, 1200, route de l'Église, bur. 3.01, Ste-Foy (Québec), (418) 643-5484. (2) Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec), (514) 873-5485, poste 5622. (3) Direction régionale Abitibi-Témiscamingue, 180, boul. Rideau, bur. RC-03, Rouyn-Noranda (Québec), (819) 797-2146. (4) Direction régionale Bas-St-Laurent-Gaspésie, 50, Ire Rue Est, Rimouski (Québec), (418) 727-3750. (5) Direction régionale Outaouais, 170, rue Hôtel-de-Ville, bur. 8400, Hull, (819) 772-3052. (6) Direction régionale Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord, 3950, boul. Harvey, Jonquière (Québec), (418) 695-7927.

Partie défenderesse c. OMAR ANDRES HENRIQUEZ FAJARDO. Partie défenderesse ASSIGNATION. ORDRE est donné à OMAR ANDRES HENRIQUEZ FAJARDO, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce et de l'avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de St Eddine Aabi. Lieu: Montréal. Date: 09 sept. 97. MICHEL MARTIN

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

Partie défenderesse c. DEVOIR. Une copie de la Déclaration en garantie, avis à la partie défenderesse, Déclaration, Avis à la partie défenderesse, Liste des pièces et Pièces PG-1 et PG-2 ont été remises au greffe à l'intention de SERGE FORTIN. Lieu: Montréal. Date: 12 septembre 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

L'ensemble des appels d'offres de la Société (services et construction) peuvent être consultés via les systèmes électroniques CIEC et SIOS

Société immobilière du Québec www.siq.gouv.qc.ca

appel d'offres Gouvernement du Québec Conseil du trésor Direction des acquisitions Location de véhicules automobiles DOSSIER: VA-9817 Le présent projet est assujéti à l'Accord sur le commerce intérieur et est ouvert aux fournisseurs des provinces et des territoires des gouvernements signataires. Le présent appel d'offres permettra au Directeur général des achats de dresser une liste de fournisseurs de véhicules automobiles, sur laquelle seront indiqués les taux qu'ils offrent au gouvernement du Québec pour les locations à court terme de voitures et de camions légers. Cette liste sera utilisée par les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour effectuer leur location au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 1998. Pour information: M. Mario Corveau, tél.: (418) 643-8702 M. Jacques Falardreau, tél.: (418) 643-5157 CLÔTURE DES SOUMISSIONS Le 16 octobre 1997 à 15 h Compte tenu du nombre de soumissions attendues, il n'y aura pas d'ouverture publique des soumissions. PRIX DES DOCUMENTS 20 \$ pour les documents d'appel d'offres plus 15 \$ de frais administratifs pour un total de 35 \$ non remboursables. Le paiement doit être effectué sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre du Fonds des services gouvernementaux, Direction des acquisitions. OBTENTION DES DOCUMENTS Vous pouvez obtenir les documents concernant le détail des conditions de l'appel d'offres à l'adresse suivante: Fonds des services gouvernementaux A/S M^{me} Diane Dupuis Location de véhicules automobiles 1500-H, rue Jean-Talon Nord, 1^{er} étage, bureau 1.12 Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5 Tél.: (418) 643-7317 Le Directeur général des achats ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. Le directeur général des achats, Michèle Gagnon, ing.

Transports Québec Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Contrat no 1850-97-LB01 - Effectuer, sur demande du Ministère, le prélèvement et l'analyse physico-chimique d'échantillons d'eau, de sols, de sédiments, d'air, de produits ou de déchets au cours des années budgétaires 1997-98, 1998-99 et 1999-2000. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. Contrat no 5100-97-AA01 - Étude d'opportunité relative à la définition des besoins et à la planification des interventions dans le corridor de l'autoroute 15 entre les autoroutes 40 et 640, dans les M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, Laval et Thérèse-de-Blainville. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, Laval, Les Laurentides, Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Argenteuil, Antioine-Labelle, Mirabel, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. Contrat no 5200-97-AH01 - Étude de faisabilité pour l'implantation d'un système dynamique de la circulation pour la région de Montréal. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. Coût du dossier: 20 \$ Réception des offres: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 1^{er} octobre 1997, 15 h. Contrat no 3550-97-SB01 - Service annuel de desserte aérienne du réseau secondaire de la Basse-Côte-Nord pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. Garantie de soumission exigée: 63 000 \$ (cautionnement) ou 31 500 \$ (autre) Coût du dossier: 20 \$ Réception des offres: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le jeudi 16 octobre 1997, 15 h. On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»: ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants: Québec Service de la gestion contractuelle Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848 Montréal Service de la gestion contractuelle Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 3^e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-8061 Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues. Le sous-ministre Ivan Demers, ing.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Deux médicaments anti-obésité sont retirés du marché

La pilule anti-obésité a fait l'objet d'un retrait volontaire dans au moins 85 pays, dont le Canada, hier. Le Ponderal et le Redux provoqueraient en effet des anomalies cardiaques chez les obèses. Déjà, en 1996, un groupe de chercheurs de l'Hôpital général juif de Montréal sonnait l'alarme.

LE DEVOIR

Deux médicaments «coupe-faim», le Ponderal et le Redux, susceptibles de provoquer des anomalies cardiaques chez les obèses, ont été volontairement retirés du marché par leur fabricant français, les laboratoires Servier, hier dans le monde entier.

Cette décision, prise par «mesure d'extrême précaution», fait suite à des observations américaines récentes selon lesquelles la prise de ces médicaments, l'Isoméride, vendu sous le nom de Redux au Canada et aux États-Unis, et le Ponderal, en association avec de la Phentermine, produite notamment par le britannique SmithKline Beecham, entraînerait des maladies cardiaques.

Au moins 85 pays sont affectés par le retrait de ces pilules anti-obésité, dont les États-Unis et le Canada.

Le Redux avait fait une entrée controversée au Québec en janvier dernier. Déjà, en août 1996, une étude coordonnée par le Dr Lucien Abenhaim et son équipe à l'Hôpital général juif de Montréal affirmait que le risque de développer l'hypertension pulmonaire primitive était multiplié par 23 pour les utilisateurs pour plus de trois mois d'anorexigènes tels le Redux. Plus dramatique encore, l'hypertension pulmonaire primitive est mortelle une fois sur deux.

L'étude du Dr Abenhaim, publiée dans le *New England Journal of Medicine*, avait été minimisée à l'époque. Le Dr Abenhaim s'était opposé à la mise en marché des pilules anti-obésité, mais ses doléances, fondées sur une

enquête rigoureuse, avaient été ignorées par les autorités.

Hier, le Dr Abenhaim s'est montré préoccupé par le retrait volontaire des deux médicaments. Il a invité les utilisateurs du Redux à consulter un médecin dans les plus brefs délais et à cesser bien évidemment d'avaler de ces pilules.

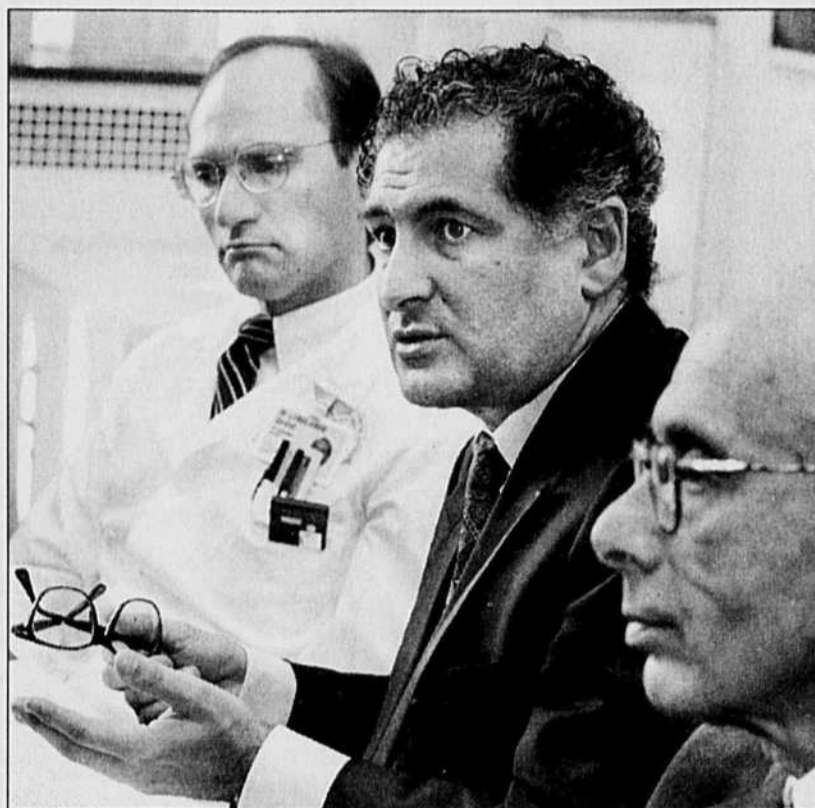
Le Dr Abenhaim s'est également interrogé sur «la façon dont les décisions sont prises» et sur «l'importance que l'on accorde aux données scientifiques par rapport à d'autres critères» avant d'autoriser ou non la mise en marché d'un nouveau médicament.

Servier se défend

Tout en retirant ses médicaments, le laboratoire Servier fait pourtant remarquer que les études sur lesquelles reposent les récentes observations américaines «ne permettent actuellement aucune conclusion». «Il n'existe aucun élément permettant d'affirmer l'existence d'une relation causale entre la prise de ces médicaments et le développement de lésions de valvules cardiaques», ajoute-t-il.

Dès l'annonce des premières observations de valvulopathies, les laboratoires ont immédiatement entrepris un programme de recherches qui sera poursuivi «afin d'établir la vérité», selon Servier. «Plus de 60 millions de patients ont été traités avec le Ponderal et plus de 10 millions avec l'Isoméride sans que des observations de valvulopathies en rapport direct avec ces médicaments aient été faites», souligne le laboratoire.

En juillet dernier, la Federal Drug



David Langleben, cardiologue spécialiste de l'hypertension pulmonaire primitive (à gauche), et Lucien Abenhaim (au centre), auteur d'une étude qui démontre il y a un an les liens entre cette forme rare d'hypertension et l'utilisation de pilules «coupe-faim», commentent le retrait volontaire des pilules anti-obésité.

Administration (FDA), autorité américaine de réglementation des médicaments, avait lancé un avertissement contre la prise conjuguée de Fenfluramine et de Phentermine, une pratique a priori non pratiquée en France.

Des observations alors signalées à la FDA ont fait état d'anomalies des valvules cardiaques lors d'examen chez des patients obèses traités par l'association de ces deux produits.

Avec 300 000 décès chaque année,

l'obésité est (en tant que maladie pouvant faire l'objet d'une prévention) la deuxième cause de mortalité aux États-Unis. Entre 58 et 75 millions d'Américains, selon les estimations, sont touchés par ce fléau qui coûterait à la société américaine environ 68 milliards de dollars par an, selon une étude. Au Canada, 30 000 personnes meurent de l'obésité chaque année.

Avec Agence France-Presse et Associated Press

Conférence internationale sur la couche d'ozone

Les participants abordent le sprint final avec pessimisme

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

tout particulièrement la Russie et d'autres producteurs comme la Chine et le Mexique.

Plusieurs participants de la 9^e Conférence des parties sur la protection de la couche d'ozone abordaient hier avec pessimisme le sprint final en vue d'amender le Protocole de Montréal, dont la communauté internationale fêtera aujourd'hui le 10^e anniversaire.

Les quatre journées de travaux préparatoires à la rencontre des ministériels, qui a débuté hier, se sont soldées en effet par des progrès mineurs sur l'enjeu principal de la conférence, soit l'élimination accélérée du bromure de méthyle, un insecticide fumigène utilisé en agriculture pour stériliser sols, plantes, fruits, fleurs, équipements, etc. L'Europe propose d'en éliminer l'usage en 2001 dans les pays développés avec un délai de grâce de cinq ans pour les autres pays, soit neuf ans plus tôt que l'échéancier arrêté antérieurement.

Selon le rapport soumis hier, les négociateurs ont toutefois réussi au cours des derniers jours à s'entendre sur une formule destinée à régler les exportations et l'importation de CFC au moyen d'un système de licences.

Mais si la formule semble avoir suscité un consensus certain, personne n'a voulu l'accepter pour se garder une marge de manœuvre dans les négociations de dernière minute sur les autres sujets, en particulier le bromure de méthyle.

Certains pays occidentaux, et en particulier les États-Unis qui défendent les brevets de leurs multinationales, n'ont pas encore accepté d'accélérer l'élimination des HCFC, un des deux principaux substituts aux CFC dont la disparition progressive avait été convenue en 1987 à Montréal. Mais, d'expliquer une source digne de foi au fait des tractations de coulisse, l'abandon de cette priorité serait un moindre mal si la communauté internationale s'entendait pour hâter la disparition du bromure de méthyle, un des plus puissants destructeurs du principal filtre solaire de la planète.

Enfin, une proposition nouvelle mise de l'avant par l'Australie faisait du chemin parmi les délégations, car elle renforcerait un consensus assez important sur la nécessité d'appliquer avec rigueur au moins les dispositions du Protocole de 1987.

Un certain nombre de pays en voie de développement, qui ont toujours le droit de produire des CFC pour deux ans encore, en exportent en réalité illégalement vers les pays développés en les mélangeant avec de vieux CFC pour leur donner l'apparence de CFC «recyclés». Pour mettre fin à ce commerce illégal, qui ne diminue pas les quantités disponibles dans les pays exportateurs, l'Australie a proposé d'interdire aux pays «producteurs» la vente de matériel véritablement ou apparemment recyclé. Cette disposition vise

Progrès impressionnants

Même si les négociations se poursuivaient en petite vitesse hier, la directrice du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Elisabeth Dowdeswell, a qualifié de «très impressionnant» les 10 ans du Protocole de Montréal, le premier à s'attaquer avec succès à un problème d'environnement touchant la planète entière.

En 10 ans, a-t-elle dit, on a réduit l'utilisation des CFC d'un million de tonnes et d'un tiers le volume utilisé dans les pays développés. Le fonds créé par ces derniers aura injecté d'ici l'an 2000 quelque 600 millions pour assurer la transition technologique et économique dans les pays en voie de développement.

Néanmoins, a-t-elle ajouté, le mégaproblème environnemental continue de prendre des dimensions critiques en raison des énormes quantités de molécules chlore ou de bromure présentes dans la stratosphère pour des générations encore.

Si certains pays en voie de développement ne respectaient pas les échéanciers prévus, a-t-elle ajouté, et si le commerce illégal compromet l'efficacité des réductions supposément en vigueur, la reconstitution de la couche d'ozone protectrice pourrait bien ne pas devenir réalité vers 2050, a-t-elle laissé entendre. Certains groupes environnementaux allaient jusqu'à parler de «plusieurs décennies de retard».

Mme Dowdeswell a note avec inquiétude que 165 pays se sont engagés à Vienne à protéger la couche d'ozone; 162 ont ratifié formellement le Protocole de Montréal, mais seulement 116 ont ratifié les amendements de Londres en 1990 et 72, ceux de Copenhague, en 1992, où il fut convenu d'accélérer le tempo pour enrayer le phénomène au lieu de ralentir sa croissance.

Le président du comité scientifique du Protocole, M. G. Obasi, a pour sa part invité hier les 162 signataires à «accorder désormais une attention particulière à l'étude des interactions entre l'ozone et le climat ainsi qu'aux effets des aérosols» supersoniques actuellement sur les tables à dessin des ingénieurs. Ces aérosols pourraient endommager la couche d'ozone en évacuant leurs gaz nocifs directement dans la stratosphère, où se constitue la couche d'ozone. Les conseillers scientifiques de l'OACI ainsi que ceux des conventions sur l'ozone et sur l'effet de serre vont examiner conjointement cette question.

De son côté, Mme Dowdeswell a annoncé que l'ONU amorçait «une évaluation des évaluations» qu'effectuent jusqu'ici séparément les experts chargés d'étudier l'effet de serre et la couche d'ozone. Le PNUE verra au besoin ses priorités et entend coordonner de façon plus intégrée les recherches à ce niveau.

Services de santé en anglais

Une coalition d'anglophones craint que Québec ne change les règles du jeu

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Une coalition d'associations de citoyens anglophones craint que le gouvernement du Québec ne se borne pas à réviser les plans d'accès aux services de santé en langue anglaise, mais qu'il en profite pour modifier les règles du jeu de manière à restreindre les droits des anglophones.

La principale crainte des membres de cette coalition formée d'Alliance Québec et de sept organisations régionales, c'est que Québec modifie les règles de répartition des services en langue anglaise en fonction du nombre d'anglophones qui habitent une région donnée.

Si le gouvernement allait dans cette direction, il renierait de facto le principe inscrit dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux selon lequel «toute personne d'expression anglaise» a le droit à des services en anglais. Dans un mémoire au gouvernement rendu public hier, cette coalition rappelle que la loi ne prévoit «aucune restriction de l'accès fondée sur quelque règle que ce soit du type: là où le nombre le justifie».

«Une petite population anglophone isolée, âgée de 65 ans, à Mitis Beach, dans le Bas-Saint-Laurent [soit 85 personnes] ne devrait donc pas avoir

accès à une ligne d'information en anglais parce qu'elle est trop peu nombreuse? Les lignes d'information sur la santé, demande la coalition, les soins à domicile et les services psychosociaux en anglais doivent-ils être abandonnés dans certains CLSC de l'est de Montréal même si aucun territoire ne comptait moins de 2000 personnes d'expression anglaise?»

Des spéculations

Au cabinet du ministre de la Santé, Jean Rochon, on fait savoir que le ministre ne présentera ses recommandations au gouvernement qu'en octobre prochain. Entre-temps, «tous les scénarios appréhendés ne sont que des spéculations», dit le porte-parole du ministre Martin Caillé. Ce dernier ajoute que «notre loi garantit l'accès à des services en anglais à toute personne d'expression anglaise. Cet accès est assuré présentement, dit-il, et cela va continuer».

La coalition estime que la tempête soulevée au sujet de l'accès aux services de santé en anglais n'est pas justifiée et reproche au gouvernement d'avoir rompu le consensus qui existait au Québec à ce sujet.

Rappels qu'en vertu de la loi, les régies régionales ont la responsabilité d'établir un plan d'accès aux services en anglais dans leur région. Ces plans ont été révisés au début de 1997 pour tenir compte de la transformation du réseau des services de santé et des services sociaux.

Des services en anglais «là où le nombre le justifie»? Pure spéculation, soutient le ministre Rochon

Des militants péquistes avaient soulevé durant l'hiver des inquiétudes face à ces plans qui, à leur avis, accentuent la bilinguisation institutionnelle du réseau de la santé. Ces récriminations ont été prises au sérieux par Québec, qui a demandé à l'Office de la langue française de faire l'examen de la situation et ordonné une révision des plans.

Hier, la coalition a fait valoir que les critiques soulevées n'étaient pas fondées. Les allégations selon lesquelles les plans d'accès multiplieraient le nombre d'établissements bilingues, que le bilinguisme institutionnel se répandrait, que trop d'emplois nécessiteraient la connaissance obligée de la langue anglaise sont des faussetés, dit la coalition. Quelque 170 établissements (sur 550 au Québec) pratiquent dans les faits le bilinguisme sans que personne

n'ait eu à s'en plaindre parmi les travailleurs francophones.

Pas une communauté gâtée

La coalition demande où est le problème réel. Elle soutient que les plans d'accès sont déjà un compromis. La communauté anglophone «n'est pas une communauté gâtée», affirme le président du Comité pour l'Anglophone Social Action de New Carlisle en Gaspésie (le lieu de naissance de René Lévesque), Lynden Bechervaise.

Ce dernier était ému en relatait une histoire qu'il avait vécue: il se présente à l'hôpital avec sa mère de 87 ans et l'aide à remplir les formalités d'admission en français (il est bilingue). Mais lorsqu'il a du mal à comprendre l'une des questions du formulaire, la préposée refuse de donner une explication en anglais en hurlant qu'elle n'est pas obligée de parler anglais au Québec.

A son avis, cette guerre linguistique dans le réseau de la santé et des services sociaux ne fera que décourager les initiatives volontaires du système de santé pour adapter localement les services à la clientèle anglophone. En outre, la colère des Québécois d'expression anglaise, ajoute la coalition, «ne fera que renforcer une approche plus dogmatique envers la politique linguistique».

Négociations entre Québec et les municipalités

L'espoir d'une entente s'amenuise

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les échanges se poursuivent tant bien que mal entre les dirigeants des deux grandes unions municipales, les chargés de dossier au Cabinet du premier ministre, au Conseil du trésor et aux Affaires municipales, mais l'espoir d'en arriver à une entente négociée demeure très mince.

Hier, à la direction générale de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), on a confirmé que la présidente, Jacinthe Simard, doit rencontrer les responsables gouvernementaux.

À l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le directeur général Raymond Litalien a confirmé lui aussi la tenue de consultations privées entre les parties. «Il y a des gens qui cherchent

avec une énergie renouvelée, a-t-il dit, à identifier une piste qui permettra de dégager une entente.»

Si d'autres porte-parole de l'UMQ affirment que les chances d'en arriver à une entente négociée sont inexistantes, M. Litalien refuse pour l'instant de jeter l'éponge, même si les deux parties semblent à des années lumières d'une solution acceptable pour l'ensemble des élus municipaux.

Trois conditions

«Je conserve espoir jusqu'à la dernière minute», a-t-il dit. Il signale, toutefois, que les trois conditions indispensables requises par l'UMQ n'ont pas été retenues par le gouvernement.

Dès juin, et avant même d'entamer le processus de négociation, l'UMQ exigeait la réduction de la facture de 544 millions, «parce qu'il est impossible de l'assumer sans augmentation de

taxes», réclamait une loi spéciale et souhaitait une facture réaliste sur laquelle les élus pourraient avoir un certain contrôle.

«Face à ces trois conditions, a affirmé M. Litalien, on se retrouve toujours malheureusement dans les plus profondes ténèbres, et le temps file.»

À l'UMQ, tout comme à l'UMRCQ, les dirigeants laissent entendre que le gouvernement fait fausse route s'il croit sérieusement que les élus municipaux sont prêts à décider eux-mêmes où le couperet tombera, d'autant plus que ces organisations n'ont effectivement reçu aucun mandat pour le faire.

Le directeur général de l'UMRCQ, Michel Fernet, soutient qu'il ne sait vraiment pas comment les parties pourront en arriver à «faire choisir aux élus quel dossier ils préfèrent, de quel bras ils veulent s'empêcher».

EN BREF

Les autochtones protestent

(PC) — L'importance accordée aux peuples autochtones du Canada dans le cadre du nouveau processus de consultation sur l'unité nationale n'est pas suffisante, estime le dirigeant de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine. On les a «mis dans le même sac» que tous les autres groupes culturels du pays, s'est plaint M. Fontaine, hier, au lendemain de l'annonce de l'accord interprovincial de Calgary sur l'unité canadienne. «Le fait que le Québec fasse l'objet de la référence la plus substantielle nous préoccupe», a-t-il dit hier. Le processus dévoilé dimanche soir par neuf des dix premiers ministres provinciaux et les deux leaders des territoires ne fait référence qu'une seule fois à l'héritage et à la culture autochtones. Selon M. Fontaine, les autochtones vont exiger le même statut que celui accordé au Québec, dont les premiers ministres ont reconnu le «caractère unique».



La perfection déjà dans le boîtier.

Les horlogers suisses guidés par un souci de perfection exécutent au moins 150 étapes délicates pour sculpter la Rolex Oyster dans un bloc de métal. Le résultat est un «coffre-fort» miniature virtuellement inviolable dont l'étanchéité est garantie jusqu'à une profondeur d'au moins 100 mètres. Il n'est donc pas surprenant que la Rolex Oyster soit reconnue depuis 1926 comme la montre-bracelet la plus étanche au monde.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

É D I T O R I A L

Les travaux forcés

Lise Bissonnette

Après le référendum canadien de 1992 sur l'Accord de Charlottetown, après le référendum québécois de 1995 sur la souveraineté, il est impossible que les leaders du Canada anglais ignorent le déficit croissant de leurs propositions aux Québécois. S'ils s'entêtent à les formuler aussi rachitiques, c'est qu'ils ne peuvent faire mieux. La réunion des premiers ministres provinciaux du Canada anglais à Calgary ne dit, encore une fois, rien d'autre que ce cul-de-sac.

Le bref et flou «cadre de discussion» que les neuf ont convenu de soumettre à diverses consultations populaires n'est certes pas un texte constitutionnel et ne mérite pas d'être scruté jusqu'à la dernière virgule. Il confirme néanmoins que les écueils du passé restent ceux du présent, et vont même en se solidifiant sur trois points toujours considérés incontournables dans les cercles québécois qui croient au renouvellement du fédéralisme: la notion de pacte politique entre deux peuples, la reconnaissance constitutionnelle de la distinction du Québec et sa portée réelle, la répartition des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Dans les deux premiers cas, les neuf ont tout simplement réédité, en y changeant quelques mots, l'essentiel du texte de l'entente de Charlottetown, désavouée au Québec et au Canada en 1992. On réaffirme formellement «l'égalité des provinces», qui mettait en pièces l'idée d'un Canada issu d'un pacte politique entre deux peuples, en lui donnant toutefois préséance, cette fois, sur les autres considérations. Et on substitue aux mots désormais honnis de «société distincte» le «caractère unique de la société québécoise», en empruntant une suggestion terminologique issue de la Commission politique du Parti libéral du Québec.

Enfin, on revient aux dispositions de Charlottetown pour énumérer les composantes de ce caractère unique — majorité francophone, culture, tradition de droit civil — et pour préciser que le gouvernement du Québec et ses législateurs ont le rôle de les «protéger» et d'en «favoriser l'épanouissement».

Quant à une nouvelle répartition des pouvoirs, que l'entente de Charlottetown abordait de façon confuse et très insuffisante, il n'en est même plus question dans le «cadre de discussion» convenu à Calgary. Le dernier des sept principes énoncés par les premiers ministres affirme les vertus d'une fédération où les différents ordres de gouvernement doivent travailler «de concert», faire preuve de «coopération» et de «souplesse», mais nulle part on ne se fait obligation de reprendre cette discussion essentielle. Sauf pour préciser que s'il fallait attribuer un nouveau pouvoir à une province, il faudrait l'offrir à toutes, façon codée d'éloigner le spectre de quelque statut spécial pour le Québec.

Il aura fallu le chef du Reform Party, Preston Manning, pour rappeler hier que cette question des pouvoirs et de leur nouveau partage est centrale au renouvellement de la fédération, et aux revendications traditionnelles du Québec. Même si le nouveau chef de l'opposition tente d'atténuer la divergence entre sa position et celle des premiers ministres ainsi que du gouvernement fédéral sur ce sujet, elle creve les yeux. Quand ils abordent les rapports entre les deux ordres de gouvernement, les neuf se contentent de préconiser «des formules pratiques à caractère non constitutionnel pour renouveler et consolider la fédération».

Ces formules, esquissées en août à St. Andrews, sont bien loin d'un nouveau partage des pouvoirs; elles consacrent plutôt la présence fédérale dans les domaines de compétence provinciale comme la santé et les services sociaux, et réclament timidement d'Ottawa la négociation d'un «accord-cadre» sur les normes imposées aux provinces. Vendredi dernier, au sortir d'une réunion fédérale-provincia-

le des ministres de la Santé, le ministre canadien Allan Rock a comme l'on sait opposé une claire fin de non-recevoir à cette simple volonté de cogestion, dans un domaine qui relève pourtant de la compétence provinciale. M. Manning s'illusionne donc s'il croit que M. Chrétien pourrait le suivre sur le terrain de quelque dévolution. Il n'aura d'ailleurs qu'à lire, pour le comprendre, le texte qui a servi de guide aux neuf premiers ministres, le discours que prononçait le 10 septembre à Saskatoon le ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, Stéphane Dion, sur le thème de «la reconnaissance du Québec». Il n'y était nulle part question de reprendre quelque débat sur le partage des pouvoirs.

L'autre régression majeure entre Charlottetown et Calgary touche la valeur du document. La dernière mouture des neuf n'a, on le sait, aucune valeur constitutionnelle ni ne veut en avoir. Les premiers ministres se sont simplement engagés à tenir des consultations de diverses manières auprès de leurs électeurs, par audiences publiques ou par référendum, on ne le sait trop. Ils pourraient, au début de 1998, proposer des résolutions à leurs assemblées législatives, un peu comme le gouvernement fédéral l'a fait aux Communes après la grande frousse référendaire d'octobre 1995. Ces gestes n'auraient évidemment d'autre valeur que symbolique comme le reconnaissait di-

manche avec une belle simplicité le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris. Tout cela, selon lui, servait surtout à dire aux Québécois: «We love you and we want you to stay in Canada.» Nul ne faisait mystère, durant le week-end, des fins stratégiques de ce retour aux travaux forcés sur le Québec. Il s'agit de soutenir la cause difficile, sinon désespérée, du chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, menacé pour 1998 d'élections provinciales où son propre programme constitutionnel serait ridiculisé par l'inaction canadienne. C'est bien pourquoi M. Johnson accueillait hier avec tant d'enthousiasme ces lambeaux de l'entente de Charlottetown qui sont aussi des lambeaux de son programme qui demande «l'enchâssement dans la Constitution canadienne d'une clause interprétative reconnaissant le caractère distinct de la société québécoise» ainsi que diverses modifications touchant à l'exercice des pouvoirs provinciaux.

Le chef du PLQ reconnaît que la route est longue entre le «cadre de discussion» de Calgary et les résolutions adoptées par son parti et pourtant bien timides eu égard aux programmes de ses prédécesseurs depuis 30 ans que dure le débat constitutionnel. Mais il clame que Calgary est un début de cheminement qui mènera à mieux. Le Canada a pourtant réfléchi jusqu'à plus soif sur toutes ces questions, il ne vient surtout pas de se lancer en affaires constitutionnelles à Calgary. Sur la reconnaissance du Québec, sur le problème du partage des pouvoirs, sur la dualité canadienne, le cheminement a déjà dix ans, il date de l'Accord de Meech et il a sabré depuis, constamment et régulièrement, dans l'offre. Le fait même que l'échéancier de la nouvelle «discussion» canadienne soit déterminé en fonction des munitions de M. Johnson dit les limites du présent exercice, conçu évidemment pour n'engager à rien au lendemain d'une élection au Québec. Ceux qui s'entêtent à y croire doivent se préparer, encore une fois, à réduire leurs aspirations. Ils en ont, au moins, une longue habitude.

Les écueils
constitutionnels
du passé restent
ceux du présent.

L E T T R E S

Les problèmes de l'Afrique

Le Devoir a publié le vendredi 22 août un article intitulé «Mandela le maladroît», qui a paru dans le quotidien Le Monde sous la plume du journaliste Frédéric Chambon.

Bien que je ne mette pas en question l'intégrité journalistique de M. Chambon, je me sens obligé d'exprimer mon inquiétude lorsque des efforts sincères de la part de l'Afrique du Sud, pour la paix en Afrique et ailleurs, sont simplement présentés comme des échecs diplomatiques.

Dans son article, M. Chambon prétend que la médiation du président Mandela au Soudan et dans la République démocratique du Congo a été maladroite et manquant de finesse.

M. Mandela n'a jamais imposé son autorité à aucun processus de paix. Son intérêt pour la paix dans le monde est le résultat d'une vie consacrée à la poursuite de la paix et de l'égalité dans son propre pays, là où la démocratie ne l'a emporté qu'après de longues et intenses négociations.

La participation de l'Afrique du Sud dans tout processus de paix est motivée et dictée moins par ses propres intérêts que par la profonde conviction que c'est aux Africains eux-

mêmes qu'il appartient de trouver les solutions à long terme aux multiples problèmes auxquels le continent doit faire face.

M. Chambon semble ignorer toute la complexité de la négociation politique en Afrique et des propos comme les siens créent l'impression que les Africains sont incapables de régler leurs propres problèmes.

Cela n'aide en rien le processus de paix et n'incite pas d'éventuels médiateurs à s'impliquer davantage afin de créer une stabilité politique et, par le fait même, de sauver des vies innocentes.

Billy I.L. Modise
Haut commissaire
Haut-commissariat
pour l'Afrique du Sud
Ottawa, 9 septembre 1997

L'alcool à crédit n'a pas meilleur goût

Notre époque fortement axée sur la médiatisation nuit à l'information pertinente du public.

Ainsi, les médias ont fait peu de cas de la décision récente des succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ) d'autoriser la vente de boissons alcoolisées à crédit.

L'alcool a des effets beaucoup plus dévastateurs que le tabac sur la santé

de la population québécoise: toxicomanies, malformations congénitales, problèmes sociaux et familiaux et alcool au volant; mais sa publicité est moins réglementée.

Cette décision de la SAQ risque d'affecter particulièrement des clients fragiles comme les jeunes, les chômeurs et assistés sociaux et les personnes âgées et ou retraitées.

Un code d'éthique devrait se préoccuper des effets néfastes de la vente d'alcool à crédit. Qu'attendent les décideurs et le gouvernement pour s'impliquer dans ce dossier?

S'ils sont soucieux de la santé des Québécois, ils devraient forcer la SAQ à revoir cette décision insensée. Il y va de l'intérêt de la majorité du public, en commençant par sa santé.

La recherche du profit à tout prix n'enlève pas le rôle du secteur public et parapublic pour la protection de la population, et pour la conscience des méfaits de l'alcool.

De plus, nous devrions nous interroger sur l'implication des sociétés productrices d'alcool dans le sport. A quand assisterons-nous à une interdiction des publicités aux matchs du Canada?

On rêve, mais on doit savoir que l'alcool est associé à la violence dans notre société.

Louis Lapierre
Repentigny, 10 septembre 1997

FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE CALGARY...



Algérie: des chiffres à donner le vertige

Une action. Au téléphone, la voix est étonnamment posée. «Des tueries ont lieu un peu partout. Depuis jeudi, ça s'est momentanément calmé, mais la situation se dégrade, jusque dans la capitale.»

Mon interlocuteur est à Alger et je sais bien ce qu'il y a derrière ces mots: du sang et encore du sang. Des hommes, des femmes, des enfants, sauvagement tués à l'arme blanche; des parturientes éventrées, leur fœtus décapité.

Vous l'aurez noté comme moi: au cours des dernières semaines, il s'est passé quelque chose dans notre rapport à l'Algérie. Et d'abord ceci, qu'on en parle, au Québec comme ailleurs. Mais il faut aussi le dire: ces fissures dans le mur du silence entourant ce conflit, ça ne signifie pas qu'on comprend tout à fait ce qui se passe. Et même quand on est habitué à fouiller des dossiers et à faire de l'analyse politique, on perd rapidement son berbére dans celui-ci, par exemple en cherchant seulement des informations factuelles de base.

Selon les chiffres officiels, la «guerre civile» en Algérie a fait quelque 60 000 morts à ce jour. Mais selon d'autres sources, crédibles, ce chiffre serait nettement trop bas. Et si on parle couramment de 100 000 morts en certains milieux, d'autres vont jusqu'à doubler ce nombre. Mais quel que soit le chiffre, il donne la nausée et le vertige.

Un des derniers carnages a eu lieu à Rais. Il s'agissait d'une des pires et des plus sanglantes boucheries que le pays ait connues. Combien de morts? Difficile à dire avec certitude, mais certains observateurs parlent de 300 hommes, femmes et enfants, tués au couteau et à la hache, tranquillement, pendant des heures. Les bourreaux arrivent la nuit et font leur terrible boulot. Mais voici de quoi méditer: El Rais, c'est près d'Alger; ce serait même, paraît-il, tout près d'une caserne militaire. Au matin, ce sont des pompiers qui se pointent.

Les explications proposées pour rendre compte de ce conflit sont multiples. Des facteurs économiques sont

certainement en cause, dans un pays — riche, ne serait-ce que de ressources naturelles — où les moins de 30 ans chôment à 80 %. Sami Nair a récemment bien expliqué comment la libéralisation de l'économie a engendré en Algérie la mise en place d'une «démocratie élitiste», d'une «dictature libérale». Certes.

Autre facteur, incontournable: l'intégrisme religieux. La religion, c'est Allah est grand. L'intégrisme, ça ressemble à Allah est grand et une hache est son prophète. Mais les auteurs du massacre de Rais, tête rasée et index amputé, portaient paraît-il un bandeau où il y avait écrit: «Ceux qui sont mécontents d'Allah.»

Tout se complique donc, très vite. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il faut ajouter une dose d'instrumentalisation des intégristes par le pouvoir, pour comprendre quelque chose. Ceux-là vous diront craindre pour bientôt un coup d'Etat auquel la grande couverture médiatique des récents carnages — que l'armée aurait laissé perpétrer — aurait pavé la voie. Je considère qu'il n'est pas absurde de penser qu'on se trouve effectivement devant une situation où le petit Nicolas (Machiavel, pas l'autre) aurait, une fois encore, les mains pleines de sang.

Mais, quoi qu'il en soit, les récents événements fournissent des raisons de ne pas totalement désespérer. Il devient de plus en plus clair que le peuple algérien est coincé entre des fous furieux, entre un fondamentalisme religieux et un pouvoir qui ressemble à une dictature et qui sera peut-être demain une junte. Chacun doit à l'autre une part de son existence et de sa légitimité. L'espoir serait alors du côté d'une société civile qui cherche à briser le cercle sanglant du totalitarisme de l'Etat justifié par la montée de l'islamisme, que justifie la dictature, qui sert de prétexte à l'islamisme, etc. C'est à cela que travaille le Rassemblement Action Jeunesse, distribuant des livres, des médicaments et menant des campagnes pour les droits de l'homme, la démocratie, la liberté de la presse. C'est là que bosse mon interlocuteur algérien.

Que pense-t-il des analyses précédentes? La réponse ne me surprend pas: «Tu comprendras qu'il y a des choses dont je ne peux pas parler au téléphone.» Je comprends tout à fait. Mais il est d'accord: un espoir passe par l'information, chez lui comme chez nous, par la mobilisation des sociétés civiles. On assiste à un début de tout ça, au Québec. Il faut s'en réjouir et accentuer le mouvement, l'échange d'informations, les lieux de discussion et de sensibilisation, les appels aux opinions publiques et à nos autorités politiques. Si l'on veut faire un geste concret, on peut contacter le RAJ, B.P. 77 Alger Port Said. ☎ 0 11 213 2 66 88 77.

Une autre action. Wei Jingsheng sera peut-être prix Nobel de la paix, un de ces jours prochains. Ce serait légitime et il faut le souhaiter. Le hic, ce sera pour aller chercher son prix.

Il faudra d'abord qu'on le laisse sortir de la prison de Tanfshan où il croupit; il faudra encore qu'on le soigne, parce qu'il est gravement malade et n'a plus accès à des médicaments; il faudra enfin que l'invitation n'arrive pas le lendemain d'un jour où il aura été, une fois de plus, sauvagement battu — ce fut encore le cas récemment. Le plus célèbre dissident chinois aime un peu trop la démocratie aux yeux du régime. Après 14 ans de prison, de 1979 à 1993, le dangereux «contre-révolutionnaire» a donc été remis en dedans en 1994, à l'issue d'une parodie de procès au terme duquel il écopait encore de 14 ans.

Amnistie Internationale mène en ce moment une importante campagne en sa faveur. Prévenant, l'organisme nous explique comment faire pour y prendre part. Il suffit d'écrire, par exemple à Li Peng, premier ministre chinois. L'adresse: Guowuyuan, 9 Xihuangcheggenbeijie, Beijingshi 100032, République populaire de Chine. On écrit «Monsieur le ministre» et non «Monsieur le boucher de Tian An Men», il paraît que ça ne se fait pas. Puis on explique qu'on s'inquiète de la santé de Jingsheng; qu'on s'indigne de l'emprisonnement d'un homme qui n'a rien fait d'autre que d'exercer sans violence des droits fondamentaux; et l'on conclut en demandant sa libération immédiate. bain@lol.shareworld.com

À P R O P O S

... des filles plus scolarisées que les garçons

L'analyse de la scolarité selon le sexe permet de nuancer le portrait général. Prenons les générations les plus récentes, celles nées entre 1966 et 1976: en 1991, la proportion des personnes qui ont moins de neuf ans de scolarité représentait 9,3 % des hommes de 15-19 ans et 4,9 % de ceux de 20-24 ans, seulement 6,9 % des hommes et 9,6 % des femmes ont obtenu leur baccalauréat. La scolarisation de ces personnes n'est cependant pas terminée. Au début des années 90, plus du quart des jeunes n'obtiennent pas leur diplôme du se-

condaire, mais un certain nombre poursuivent leurs études au secteur adulte. Malgré ces réserves, on peut déjà observer que les femmes des jeunes générations sont plus scolarisées que les hommes. Il faut y voir un effet de la génération relié à la plus grande fréquentation scolaire des jeunes femmes et à l'accès à un plus large éventail de professions. D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La déclaration unilatérale est indispensable

Le seul tribunal compétent pour déterminer si un peuple aura un pays est celui du peuple

JACQUES PARIZEAU
Ex-premier ministre du Québec

Le 30 octobre 1995, les souverainistes ont failli gagner. Les fédéralistes ont eu une peur bleue pour leur pays. Une fois l'effet de surprise passé, ils se sont organisés pour qu'un risque pareil ne se représente plus.

Manifestement, les craintes de voir les capitaux fuir comme alouettes à l'automne ou les pensions de vieillesse fondre comme neige au soleil n'ont plus l'impact d'autrefois sur les Québécois francophones. Après tout, 61 % d'entre eux ont voté OUI il y a deux ans.

Il fallait trouver autre chose. On a trouvé. D'abord, les menaces de démembrement du territoire québécois planent maintenant sur le projet souverainiste. Ensuite, on déclarera illégale et inconstitutionnelle toute tentative de réaliser une souveraineté qu'Ottawa n'aura pas approuvée.

La première menace découle de cette phrase élégante de Pierre Elliott Trudeau, du temps où il était premier ministre du Canada: «Si le Canada peut péter, le Québec peut péter aussi.» La plus récente version de l'idée de partition consiste en une proposition de loyauté et d'attachement au Canada qui invoque l'appui des conseils municipaux pour demeurer au Canada si le gouvernement du Québec déclenche un nouveau référendum et le gagne.

Une quarantaine de conseils municipaux du Québec ont déjà accepté de telles résolutions, et un peu partout au Canada, le monde municipal leur accorde son appui. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a été le premier des dirigeants des provinces à s'engager dans cette voie. Parions qu'il ne sera pas le dernier.

Le cadeau de Guy Bertrand
Ottawa rata la première tentative de déclarer illégale la souveraineté. Il s'agit de l'épisode Guy Bertrand, qui voulait rendre inconstitutionnel un nouveau référendum sur la souveraineté. On avait oublié que si on ne peut faire légalement la souveraineté par un référendum, on est condamné à la faire, si on est démocrate, par une élection générale... bien plus facile à gagner. Le Québec était entré dans la fédération sur un vote de ses députés. Pourquoi n'en sortirait-il pas de la même façon?

Quelqu'un a fini par se rendre compte, à Ottawa, du cadeau qu'on a failli faire aux souverainistes. La formule a donc changé. On s'est adressé à la Cour suprême pour obtenir son avis à l'égard d'une déclaration unilatérale de sécession du Québec. Est-ce légal et constitutionnel? La Cour suprême est piégée. La Constitution canadienne est muette sur le principe même de la sécession d'une province. À partir de cela, on peut toujours conclure que ce qui n'est pas interdit est autorisé; c'est, si je comprends bien, un principe de droit public. Quant à savoir si la Constitution autorise une déclaration unilatérale, bilatérale ou multilatérale, les malheureux juges ne peuvent que répondre: «Non, la Constitution n'autorise pas.» Ils ont beaucoup de pouvoir, pas celui d'écrire un nouveau chapitre de la Constitution, ni celui d'écrire l'histoire d'un pays.

Pour que les négociations aboutissent

La décision qu'ils prendront aura d'autant plus d'importance qu'il est rigoureusement impossible de réaliser la souveraineté du Québec, comme celle de n'importe quel pays d'ailleurs, sans exprimer la ferme volonté de recourir à une déclaration unilatérale de souveraineté. Imaginons l'inverse: le gouvernement du Québec, au moment de tenir un référendum, dit à celui d'Ottawa: «Si c'est OUI, nous demanderons de négocier avec vous les conditions de la souveraineté.» «Et si les négociations n'aboutissent pas?», demandera le gouvernement canadien, «qu'est-ce qui se passera? Il y a plusieurs réponses possibles, toutes plus pathétiques les unes que les autres: «On rentre à la maison»; «On fait un autre référendum»; «On demande l'appui des Canadiens anglais», etc.

Le Canada n'acceptera de discuter après un référendum gagné par les souverainistes que s'il sait que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement du Québec procédera et que d'autres gouvernements l'appuieront. Si la souveraineté paraît inévitable, le Canada a tout intérêt à s'y associer, à s'y joindre, à l'accompagner. La meilleure façon d'obtenir l'autorisation du Canada, c'est de ne jamais renoncer, fût-ce un moment, à une déclaration unilatérale de souveraineté. Y renoncer, c'est aller sur un mur de brique, c'est dire aux Québécois: «Il n'y a aucun moyen de réaliser démocratiquement l'indépendance du Québec.» C'est en quelque sorte ce verdict qu'Ottawa demande à la Cour suprême de poser. L'effet sur l'opinion publique serait clair. Un bon nombre des plus fragiles vont fuir

On veut faire de l'accession du Québec à la souveraineté une question juridique

autres, le gouvernement du Québec procédera et que d'autres gouvernements l'appuieront. Si la souveraineté paraît inévitable, le Canada a tout intérêt à s'y associer, à s'y joindre, à l'accompagner. La meilleure façon d'obtenir l'autorisation du Canada, c'est de ne jamais renoncer, fût-ce un moment, à une déclaration unilatérale de souveraineté. Y renoncer, c'est aller sur un mur de brique, c'est dire aux Québécois: «Il n'y a aucun moyen de réaliser démocratiquement l'indépendance du Québec.» C'est en quelque sorte ce verdict qu'Ottawa demande à la Cour suprême de poser. L'effet sur l'opinion publique serait clair. Un bon nombre des plus fragiles vont fuir



Jacques Parizeau

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

l'idée même de souveraineté; c'est illégal, penseront-ils.

Le seul tribunal compétent pour déterminer si un peuple aura un pays c'est celui du peuple, comme le disait récemment à Montréal l'ancien premier ministre de France, Pierre Messmer. La question, en somme, est politique. Quant à celle qui consiste à déterminer les frontières d'un tel pays, elle est de nature juridique. La Constitution canadienne, sur cette question, n'est pas muette. Le droit international relatif aux frontières est clair.

Au milieu des injures, des accusations, des réactions qui frisent parfois l'hystérie, on est en train de renverser l'ordre des choses; on veut faire de l'accession du Québec à la souveraineté une question juridique alors qu'elle est politique, et de la question de l'intégrité territoriale une question de pressions politiques sur des élus municipaux qui n'ont ni le droit ni les moyens d'intervenir.

Pourtant, il y a bien longtemps que ces questions complexes ont été dé-mêlées. Peu de sociétés auront passé autant de temps que la nôtre à préparer les voies de l'avenir.

De la Commission royale d'enquête Tremblay (1957) à la proposition d'E-

tats associés de Paul Gérin-Lajoie, dix ans plus tard. D'Option Québec de René Lévesque en 1967 à la préparation du référendum de 1980, pour en arriver à la commission Bélanger-Campeau de 1990-91. Des conclusions de cette dernière à la loi 150 de Robert Bourassa en passant par ses deux commissions parlementaires de 1991-92. Du rapport Allaire aux études Le Hir, tout a été scruté, examiné, pesé.

En dépit du sérieux de tant de ces études juridiques ou économiques, c'est comme si chaque année on remettait tout en cause. La pire insécurité est psychologique. Cela se sait. Alors, il faut de temps à autre se dire que nous ne sommes pas un troupeau de vaches qui détalent au premier coup de pistolet. Il faut revenir périodiquement à cette masse d'études en se disant que tout cela doit tout de même servir à quelque chose.

Une de ces études me semble une excellente réponse aux questions que soulève la partition du territoire québécois et la déclaration unilatérale de souveraineté.

L'avis juridique

À la demande de la Commission sur l'accession du Québec à la souveraineté, créée en vertu de la loi 150 en

1991, cinq juristes, qui ne sont ni québécois, ni canadiens, furent invités à présenter un avis juridique sur le thème suivant: «L'intégrité territoriale du Québec dans l'hypothèse de l'accession à la souveraineté.»

Ils remirent un long avis de 66 pages. Les conclusions en sont simples, limpides et unanimes. Je rappelle les noms et qualités de chacun de ces juristes. Cela est fastidieux, bien sûr, mais rien n'illustre mieux que cette nomenclature la préparation que les Québécois ont voulu apporter à leur démarche:

«Nous soussignés, Thomas M. Franck, Becker Professor, School of Law, Director, Center for International Studies, New York University; Rosalyn Higgins, Q.C. Professor, London School of Economics, membre du Comité des droits de l'homme; Alain Pellet, professeur agrégé de droit public à l'Université de Paris X-Nanterre et à l'Institut d'études politiques de Paris, membre de la Commission du droit international des Nations unies; Malcolm N. Shaw, Professor, Faculty of Law, University of Leicester et Christian Tomuschat, professeur, Institut für Völkerrecht, Université de Bonn, président de la Commission du droit international des Nations unies, consultés par la Commission des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté sur diverses questions juridiques relatives à l'intégrité territoriale du Québec dans l'hypothèse de son accession à la souveraineté, avons émis l'avis suivant:»

La partition

Trente-huit pages plus tard, une conclusion apparaît:

«Le Québec ne peut être obligé à renoncer contre son gré à une portion quelconque du territoire qui est actuellement le sien; avant l'indépendance, une telle amputation autoritaire est exclue par la Constitution du Canada; après l'accession à la souveraineté, elle le serait par les exigences fondamentales de la stabilité des frontières internationales qui traduisent le principe de respect de l'intégrité territoriale des États. Entre ces deux situations, il n'y a pas de solution de continuité, pas d'interstice du droit, pas de moment où une mutation territoriale pourrait, licitement, être imposée au Québec sans son consentement.»

Tous les cas de figures ont été envisagés: le détachement des territoires du Nord cédés en 1898 et en 1912, la situation des minorités anglophones, celle des nations amérindiennes et inuit. La conclusion est toujours la même.

Le droit n'interdit pas la sécession

Voici une autre conclusion que le gouvernement fédéral aurait dû rete-

plutôt que l'idée saugrenue de demander à sa Cour suprême de lui dire si le droit international autorise ou interdit la sécession du Québec:

«Dans le cas du Québec, il en résulte que le peuple québécois ne saurait fonder une éventuelle revendication à la souveraineté sur son droit à disposer lui-même, mais qu'il ne serait pas, pour autant, empêché d'y accéder pour des motifs juridiques. En particulier, le Canada peut opposer le principe de son intégrité territoriale aux autres États (comme un Québec indépendant pourrait l'opposer à son tour au Canada), mais ceci ne le protège pas contre l'opposabilité d'une éventuelle sécession effective du Québec, qui, en fait sinon en droit, serait considérablement renforcée par la reconnaissance rapide de nombreux États tiers.»

Il faut être clair

C'est en lisant et en relisant cet avis juridique que j'ai, comme premier ministre, accepté toutes les discussions avec les nations autochtones quant à leur droit de déterminer leurs propres affaires... sans jamais remettre en cause l'intégrité du territoire québécois. C'est pour cela que, tout en reconnaissant les droits historiques des anglophones du Québec, je n'ai jamais voulu participer aux débats sur la partition. Quand aux allophones, je n'ai jamais trouvé ignominieux de vouloir leur consacrer les mêmes droits qu'à tous les Québécois.

Je ne transigerai jamais l'intégrité territoriale du Québec. Je ne céderai jamais quant à l'égalité des droits de tous les citoyens. Je reconnaitrai toujours au peuple québécois (celui que mentionnent les cinq juristes) son accès à la souveraineté, si tant est qu'il le veuille. Je ne cesserai pas de penser que sans l'évocation d'une déclaration unilatérale de souveraineté par l'Assemblée nationale il n'y aura pas de souveraineté. Je reste convaincu que le Canada ne négociera que s'il a «le couteau sur la gorge», comme le disait Léon Dion. Je pense que sans

Que les juges de la Cour suprême ne ferment pas la voie de la démocratie

l'appui de la France et des pays de la francophonie, le Canada et les États-Unis ne bougeront guère pour faire aboutir les choses.

Je souhaite que les juges de la Cour suprême ne ferment pas aux souverainistes la voie de la démocratie et de la loi.

Je souhaite enfin que devant l'attachement au Canada de groupes importants de Québécois, le gouvernement canadien maintienne, pour ceux qui en feront la demande, leur citoyenneté canadienne comme double nationalité. Cela les tranquilliserait.

En tout cas, si j'étais Anglo-Québécois, j'en parlerais à mon député, pas à mon maire.

Réunion des premiers ministres provinciaux à Calgary

Des consultations publiques pour renforcer la fédération

Voici le texte du communiqué émis à l'issue de la rencontre des premiers ministres provinciaux du Canada, tenue à Calgary dimanche.

Neuf premiers ministres provinciaux et deux dirigeants territoriaux ont accepté, à l'unanimité, un cadre de consultations publiques, ouvertes et populaires auprès des Canadiens et des Canadiennes au sujet du renforcement de la fédération canadienne.

Les premiers ministres et les dirigeants des territoires se sont penchés à la fois sur le fond et sur la forme des consultations publiques relatives à l'unité nationale. La liste de points de consultation, présentée en annexe, ne se veut pas exhaustive. Chaque administration provinciale et territoriale déterminera la portée de la consultation qu'elle mènera et les mécanismes convenant le mieux à cette fin.

Il y a également eu accord sur les lignes directrices (en annexe) et les délais à l'intérieur desquels s'effectuera la consultation publique. Tous les premiers ministres et les dirigeants ont accepté d'entreprendre les consultations cet automne. Préalablement à leur mission Équipe Canada en janvier, les premiers ministres feront rapport sur les progrès accomplis.

Les premiers ministres et les dirigeants des territoires ont réaffirmé qu'il faut également des formules pratiques à caractère non constitutionnel pour renouveler et consolider la fédération et en améliorer l'efficacité. En août, les premiers ministres et les dirigeants ont rendu publique une déclaration portant sur la refonte des politiques sociales. Cette déclaration expose des modalités de collaboration avec le gouvernement fédéral dans les sphères des soins de santé et des programmes sociaux. Les premiers ministres fédéral et provinciaux et les dirigeants territoriaux ont convenu aujourd'hui de se réunir cet automne pour discuter de la refonte des politiques sociales et travailler de concert dans les domaines des soins de santé et du chômage chez les jeunes.

Les premiers ministres et les dirigeants des territoires réaffirment leur volonté de rencontrer les dirigeants au-



PATRICK PRICE REUTERS

Les premiers ministres du Canada ont discuté d'unité nationale à l'issue de la rencontre des premiers ministres à Calgary. De gauche à droite: Frank McKenna (Nouveau-Brunswick), Patrick Binns (Île-du-Prince-Édouard), Ralph Klein (Alberta) et Gary Filmon (Manitoba).

tochtones dans le contexte du suivi de la récente Conférence annuelle des premiers ministres, tenue à St. Andrews. À titre provisoire, cette réunion doit avoir lieu à Winnipeg, au Manitoba, le 18 novembre 1997.

Cadre de discussion sur l'unité canadienne

1. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi.
2. Malgré les caractéristiques propres à chacune,

toutes les provinces sont égales.

3. La diversité, la tolérance, la compassion et l'égalité des chances qu'offre le Canada sont sans pareilles dans le monde.

4. Les peuples autochtones avec leurs cultures, le dynamisme des langues française et anglaise et le caractère multiculturel d'une population issue de toutes les régions du monde sont des éléments dont est constituée la riche diversité du Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachez, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Arvill, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Surf plané



REUTERS

UN ADEPTE du surf sans planche un peu téméraire est littéralement catapulté par une vague faisant près de 5 mètres de hauteur, à Newport Beach, en Californie. Le surfeur, qui tente de se maintenir hors de l'eau au moyen de seules palmes, apprécie (ou subit) les effets de Linda, la tempête tropicale qui s'est abattue sur la côte sud-ouest de la Californie.

PARIZEAU

SUITE DE LA PAGE 1

voqué la controverse. Le nouveau programme du parti stipule depuis l'automne dernier que le Québec devra faire une offre de partenariat avant de proclamer la souveraineté.

Cette fois-ci, M. Parizeau est d'une clarté cristalline. «La meilleure façon d'obtenir l'autorisation du Canada, c'est de ne jamais renoncer, fût-ce un moment, à une déclaration unilatérale de souveraineté. Y renoncer, c'est aller sur un mur de briques.»

Cette nouvelle contribution de l'ex-leader péquiste au débat vise évidemment à désamorcer l'effet des plus récentes tentatives de déstabilisation venues du camp fédéraliste. «Au milieu des injures, des accusations et des réactions qui frisent parfois l'hystérie», il reproche aux ténors du fédéralisme de vouloir inverser l'ordre des choses en prétendant que l'accession du Québec est une question politique et que la partition est une question de pressions politiques.

A son avis, c'est le contraire qui a été démontré par les avis de dizaines de experts les plus réputés. Aussi déploie-t-il avec un zeste d'amertume le vacillement de l'opinion publique. Son propos traduit peut-être même le découragement. «C'est comme si, chaque année, on remettait tout en cause. La pire insécurité est psychologique. Cela se sait. Alors, il faut de temps à autre se dire que nous ne sommes pas un troupeau de vaches qui détaient au premier coup de pistolet.»

Sur la question de la partition, M. Parizeau retient cette première conclusion d'experts: «Le Québec ne peut être obligé de renoncer, contre son gré, à une portion quelconque du territoire qui est actuellement le sien.»

Et il rappelle la conclusion d'une autre expertise faisant valoir que le peuple québécois ne saurait fonder une éventuelle revendication à la souveraineté sur son droit à disposer lui-même de son avenir, mais qu'il ne serait pas, pour autant, empêché d'y accéder pour des motifs juridiques.

En termes d'épilogue, celui dont le laïus acrimonieux de la soirée du référendum a fait virer la carrière politique souhaite que les juges de la Cour suprême ne ferment pas aux souverainistes la voie de la démocratie et de la loi.

Négociations aux Postes

Ottawa (PC) — Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a rencontré la partie patronale, hier à Ottawa, pour prendre connaissance de la nouvelle offre présentée la semaine dernière, et qui comprend notamment une augmentation de salaire. Il y a une semaine, le syndicat avait quitté, furieux, la table de négociation, sous le regard impuissant d'un conciliateur fédéral, sans même jeter un œil sur cette nouvelle offre.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CALGARY Une «porte d'entrée», selon Johnson

SUITE DE LA PAGE 1

tous être égaux au Canada, mais qu'il y a des différences qui peuvent être reconnues dans notre société où la diversité est un élément très important».

Dans la déclaration de Calgary des premiers ministres canadiens, on explique que chaque province dirigera la consultation qui se déroulera à l'intérieur d'un cadre de discussions reconnaissant en premier lieu l'égalité des provinces et de tous les Canadiens. La question québécoise est soulevée dans le cinquième point de ce cadre de discussions qui en compte sept.

«Dans ce régime fédéral, où le respect pour la diversité et l'égalité est un fondement de l'unité, le caractère unique de la société québécoise, constituée notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, est fondamental pour le bien-être du Canada. Par conséquent, l'assemblée législative et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement.»

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a soutenu pour sa part qu'un même contenu réunissait les deux expressions «société distincte» et «caractère unique». Quant à la question de l'égalité des provinces, il a mentionné que d'éventuels pouvoirs acquis par le Québec seraient ainsi rendus accessibles aux autres provinces. A titre de comparaison, il a donné l'exemple de la Caisse de dépôt et placement du Québec et des coopératives agricoles de la Saskatchewan.

La réponse du Québec est toutefois venue de façon rapide et catégorique. Selon le ministre Brassard, le gouvernement Bouchard n'a pas l'intention de «dépenser un sou pour consulter les Québécois» sur un sujet qui a déjà fait l'objet de consultations ayant coûté 26 millions au gouvernement fédéral dans le passé.

En outre, selon lui, le «caractère unique» du Québec est une «coquille parfaitement vide puisqu'elle n'accorde aucun pouvoir spécifique ou additionnel au Québec». En ce sens, Calgary représente un recul par rapport aux concepts de peuple fondateur et de société distincte. Il a également rappelé la Constitution de 1982, qui mettait le Québec «sur le pied d'une grosse minorité linguistique».

«C'est la plongée dans le néant et l'insignifiance qui se poursuit», dit-il en parlant de cette «pseudo-reconnaissance purement symbolique contrainte par le cadre rigide de l'éga-

lité des provinces. On indique d'entrée de jeu que l'objectif, c'est le renforcement de la fédération canadienne. Cette ronde constitutionnelle qu'on voudrait voir s'enclencher est une ronde Canada et n'a pas pour premier objectif de répondre aux attentes du Québec.»

Le ministre Brassard croit que la démarche de consultations qui fait l'approbation des premiers ministres hors Québec est vouée à l'échec en raison de l'opinion des Canadiens face au Québec.

«Quand on connaît l'état de l'opinion publique au Canada anglais, à moins qu'elle ne ce soit soudainement métamorphosée, quand on connaît leur opposition farouche à toute forme de reconnaissance le moins d'importance du Québec, à tout octroi de quelque statut spécial que ce soit au Québec, je ne vois pas comment n'apparaîtrait pas également et constamment ces positions très tranchées et partagées par une très large majorité au Canada anglais.»

Le premier ministre Chrétien estime d'un autre côté que les Québécois vont se réjouir des résultats de la réunion de Calgary. «Tout ce qui est arrivé hier, à mon sens, va démontrer aux Québécois que le fédéralisme peut bien fonctionner. C'est un processus qui évolue très bien et qui donne beaucoup de satisfaction au Québec.»

Quant à la possibilité d'amender la Constitution, M. Chrétien pense que le temps n'est pas propice, parce qu'il y a un gouvernement souverainiste à Québec. «Le problème qui se pose à ce moment-ci, c'est qu'on est dans une situation où on ne peut pas bouger. Je ne serais pas disposé à imposer un changement constitutionnel à la province de Québec.»

Le ministre Brassard a d'ailleurs condamné l'intention «électorale» des premiers ministres réunis à Calgary, une «ingérence unique dans le processus électoral québécois», de prêter un coup de main à Daniel Johnson et au Parti libéral du Québec en vue du prochain scrutin provincial au Québec. Il s'agit selon lui d'une forme de chantage et d'intimidation qui n'aura toutefois pas l'effet escompté.

«Ca n'aura pas d'effet positif pour M. Johnson. Je ne pense pas que ce soit très bon pour M. Johnson qu'il apparaisse comme le candidat du Canada anglais.»

Le chef du PLQ, Daniel Johnson, n'a pas tardé à réagir en traitant de «niaiseux» le ministre québécois des Affaires intergouvernementales. Selon le chef libéral, les leaders souverainistes réagissent difficilement au fait que ce n'est

plus l'oppression qui est à l'ordre du jour dans le reste du Canada, mais la collaboration et la compréhension.

«Il y a des premiers ministres au Canada qui, depuis 1995, savent qu'il faut faire un geste et des gestes concrets pour reconnaître, on les en a convaincus, la différence québécoise dans la Constitution canadienne. Ils sont en train de le faire.»

M. Johnson applaudissait de son côté à une initiative qui se veut selon lui la «porte d'entrée» aux changements constitutionnels tels que pronés par son parti dans un programme intitulé *Reconnaissance et interdépendance* présenté l'hiver dernier. Réjoui et souriant hier, le chef libéral estime que la reconnaissance du Québec est au cœur même de la déclaration de Calgary.

Le chef de l'autre opposition officielle, à Ottawa, Preston Manning, croit plutôt que c'est l'égalité des provinces qui prime dans la décision des premiers ministres hors Québec de relancer un nouveau processus de discussions constitutionnelles. Devant la presse, le chef du Parti réformiste a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une tentative d'apaisement du Québec puisqu'aucun statut ou pouvoir particulier n'était envisagé pour le gouvernement québécois. Il ajoute que la discussion devrait toutefois inclure une section portant sur la redistribution des pouvoirs entre le fédéral et les provinces.

Enfin, le chef conservateur, Jean Charest, a lui aussi salué l'entente de Calgary comme «un pas dans la bonne direction». Parlant d'une obligation de moyens et non pas de résultats, il a indiqué que l'objectif n'était pas de satisfaire les Québécois sur des demandes spécifiques, mais de mettre en marche un processus. Il a lancé un appel à Jean Chrétien, «le seul à parler pour tous les Canadiens», afin que celui-ci prenne la tête du débat.

Selon lui, M. Chrétien a un rôle important à jouer dans l'évolution de la situation. «Malgré les forces de l'équipe de premiers ministres provinciaux, il faut un quart arrière à cette équipe. Jean Chrétien doit maintenant faire preuve de leadership.»

M. Charest a réitéré une demande qu'il avait faite la semaine dernière, soit la mise sur pied d'une commission parlementaire mixte, Chambre des communes et Sénat, destinée à donner suite, à l'échelle fédérale, aux propositions des premiers ministres provinciaux.

Avec la Presse canadienne

ONU

SUITE DE LA PAGE 1

compte l'ONU n'ont pas payé la totalité de leur contribution pour 1997, et plusieurs dizaines d'entre eux ont accumulé d'énormes arriérés. En tout, les États membres doivent près de 2,5 milliards de dollars, la seule dette des États-Unis atteignant 1,5 milliard. Et le «délinquant» numéro un de l'ONU ne semble pas pressé d'effacer son ardoise.

Dans ses relations avec les États-Unis, l'ONU est confrontée à deux interlocuteurs: le Congrès, qui contrôle les finances du pays, et l'administration Clinton, qui doit obéir au législatif mais qui doit aussi respecter ses obligations internationales. Pour l'instant, c'est le Congrès qui tient le haut du pavé et dicte la politique américaine envers l'ONU. En juin, les représentants et sénateurs américains ont confectionné un plan qui fixe les arriérés dus aux Nations unies à 819 millions de dollars (l'ONU les estime à un milliard), mais qui fait dépendre leur versement à une vaste réforme du fonctionnement de l'organisation et à une réduction de ses dépenses. Pire encore, le Congrès impose aussi des conditions au paiement de la contribution américaine en exigeant, entre autres choses, que l'administration Clinton s'assure que l'ONU ne crée pas une armée permanente ou choisisse bien le lieu où se tient une conférence internationale.

Le diktat américain

Les problèmes financiers de l'ONU ne se limitent pas seulement au paiement des arriérés américains. Le Congrès exige aussi que la quote-part américaine de 25 % au budget général et celle de 31 % au budget des opérations de maintien de la paix soient ramenées respectivement à 20 % et 25 %. Ces quote-parts sont négociées tous les trois ans en fonction de deux critères: le revenu national et la population. Chaque quote-part ainsi établie est ensuite recalculée en fonction de plusieurs critères, comme l'importance de la dette du pays ou la faible revenu par habitant. Un taux minimum de 0,01 % est fixé pour les pays les plus pauvres alors qu'un taux maximum de 25 % est imposé aux pays riches. Ce barème est adopté par consensus et tous les États membres le respectent.

Le plan et les conditions du Congrès, qui auront force de loi au 1^{er} octobre, provoquent un certain embarras dans l'administration Clinton et l'ire des États membres. La semaine dernière, l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, a averti l'ONU et les États membres que la proposition de réduction de la quote-part n'était pas négociable, mais que le remboursement des arriérés l'était.

M. Richardson a affirmé que le barème des quote-parts devait mieux refléter le poids des nouvelles puissances économiques, comme «les tigres d'Asie et la Chine». Il a aussi estimé qu'il n'était pas sain qu'une organisation dépende d'un seul membre pour une part substantielle de son budget.

La proposition américaine, qui, selon certains diplomates, est en train de tourner au diktat, ne trouve pourtant aucun appui parmi les États membres. Bien au contraire. Dans l'esprit de diplomates cana-

diens et européens, il n'est pas question que des États membres «déterminent eux-mêmes arbitrairement leur taux de contribution».

«Les États-Unis ont contracté des obligations légales envers les Nations unies, dit un ambassadeur occidental. Personne, ici, ne veut entendre parler des querelles entre le Congrès et le gouvernement américains. En fait, tous soupçonnent l'administration Clinton de ne rien faire pour ramener le Congrès à la raison.»

Dans les couloirs de l'ONU, on semble persuadé qu'un affrontement d'envergure se prépare entre les États-Unis et le reste des États membres sur la question des quote-parts.

La proposition américaine est injuste et inéquitable, renchérit un diplomate canadien. Il fait remarquer que les États-Unis, qui génèrent 27 % de la richesse mondiale, bénéficient déjà d'un traitement de faveur puisque la quote-part est plafonnée à 25 %. Si l'on abaissait le plafond, celui-ci s'appliquerait aussi au Japon, ce qui «soulèverait un problème d'équité pour les deux États considérés». En effet, même si le Japon génère 19 % de la richesse mondiale, il n'est pas membre du Conseil de sécurité et n'a pas le poids politique dont jouissent les États-Unis à l'ONU et dans le monde. Mais plus encore, la proposition américaine ferait passer la quote-part des membres de l'Union européenne de 38 % à 41 % du budget de l'ONU alors qu'ils ne génèrent que 33 % de la richesse mondiale. «Il n'est pas question d'accepter la proposition américaine, dit un ambassadeur occidental. D'abord, que les États-Unis paient leurs dettes et après nous discuterons, comme nous le faisons régulièrement, des quote-parts. Pas avant.»

En attendant que les États membres trouvent un terrain d'entente, M. Annan a proposé en juillet la création d'un «fonds d'avances renouvelables» d'un milliard de dollars qui serait alimenté par des contributions volontaires et qui assurerait la solvabilité de l'ONU. Le secrétaire général espère que des États membres mais aussi des fondations privées et même des industriels vont contribuer à ce fonds. L'argent amassé servira à financer les activités de l'ONU en attendant que les mauvais contribuables finissent par payer leurs dus. Pour l'instant, la proposition est un four complet. Si certaines fondations «examinent» l'idée, aucun État ni industriel n'a fait le moindre geste, encore moins n'a émis la plus petite promesse, comme c'est parfois le cas dans le grand monde de la diplomatie.

«Cette idée est complètement farfelue, dit un diplomate canadien. Pourquoi accepterions-nous de pomper de l'argent dans une caisse qui va servir à payer les caprices d'un délinquant [les États-Unis]? C'est absurde.»

La question du financement de l'ONU est à ce point délicate que le Comité des contributions n'a pu s'entendre sur une formule acceptable après des dizaines de rencontres. Dans un rapport publié la semaine dernière, le comité a rassemblé les données statistiques sur huit propositions d'établissement du barème des quote-parts et laissé à l'Assemblée générale le soin de trancher.

Prochain article: La réforme du Conseil de sécurité

CALLAS Étonnamment forte et extrêmement fragile

SUITE DE LA PAGE 1

geois, note que la soprano a profité, comme Greta Garbo au cinéma, de conditions idéales pour rayonner mondialement. «Il faut se rappeler que les heures de gloire de Maria Callas correspondent à l'arrivée du microsillon longue durée. Tout était alors en place pour l'écllosion d'une réelle production très moderne, pour l'enregistrement d'intégrales d'opéra que rendait impossible le 78 tours.»

Pour les compagnies de disques, il s'agissait de constituer, sur un nouveau support, des catalogues d'opéras standards du répertoire italien. Or Maria Callas pouvait tout chanter, Maria Callas voulait tout donner. Elle donna tout, même sa voix, sans concession aucune.

«Le support du star-system et de la mythologie de Maria Callas a véritablement été le disque. Elle le savait bien: elle encourageait même les versions pirates d'enregistrement radiophoniques live», continue M. La Rochelle.

Aujourd'hui, les disques pirates et les versions autorisées de ses enregistrements ne constituent qu'un seul monument à sa gloire, auquel s'ajoutent ses archives. «De son vivant, continue M. La Rochelle, elle n'avait autorisé qu'un seul disque de ses archives. Aujourd'hui, ces prises non montées, ces enregistrements dont elle n'était pas satisfaite constituent à eux seuls trois DC.» Dans sa discographie, les «restes» de Maria Callas côtoient donc ses Norma ou Médée les mieux réussies et se vendent tout autant.

De son vivant, jamais Maria Callas n'accepta de dire combien de prises avaient été nécessaires à ses enregistrements. Il était tout autant délicat de discuter de stratégies de marketing. «Si le rock ne se cachait plus, après Elvis, d'être très commercial, le monde de l'opéra a longtemps voulu s'en cacher, comme s'il risquait de s'en trouver sali», relève M. La Rochelle.

Si cet état de fait rend difficile une évaluation des ventes

de disques de Maria Callas de son vivant ou même d'estimer sa fortune à son décès (certains avancent le chiffre de douze millions de dollars), il est certain que Maria Callas a tôt fait de s'imposer, comme en témoignent ses disques. Sur les pochettes de ses tout premiers microsillons, le nom de la Scala, tel un sceau de garantie, était inscrit en grosses lettres. Peu après, son nom à elle éclipsa celui de son théâtre favori, concréant sa célébrité.

La basse Joseph Rouleau côtoya Maria Callas en studio à la fin de son aventure vocale suicidaire, longue de onze ans, avec le maestro Tullio Serafin, fou de sa voix et tout aussi imprudent que sa muse. Pour lui, en deux ans, dans sa vingtaine, Maria Callas chanta par exemple douze fois Isolde, six Walkyrie, cinq Kundry, vingt-trois Turandot. C'est une Maria Callas affligée par un vibrato que rencontra en 1957 Joseph Rouleau, engagé pour l'enregistrement d'une scène d'Anna Bolena. Le chanteur québécois se souvient surtout de l'extrême professionnalisme de sa réputée partenaire. «Elle n'était jamais contente de la cadence de la fin, et si je me souviens bien, elle l'avait reprise 18 fois!»

Les paparazzi n'ont pas attendu Lydia Diano pour sévir, ajoute Joseph Rouleau. Outre le souvenir d'une très grande musicienne, le chanteur conserve aussi l'image d'une femme traquée.

Thérèse Darras, scribe musicale chez Pathé Marconi et bras droit depuis quarante ans de Michel Glotz (le second producteur de Maria Callas), va plus loin. «Plus que sa voix, ce sont surtout ses nerfs qui ont flanché.»

De 1957 à 1965, Mme Darras assista à une centaine de séances d'enregistrement avec Maria Callas. «Elle était à la fois étonnamment forte et extrêmement fragile. En général, elle était très peu sûre de ses moyens.»

Jamais, au fil des ans, Thérèse Darras n'a-t-elle assisté à l'une des présumées colères noires de Maria Callas.

«Quand tout allait bien, elle était de nature gaie et riieuse. Quand elle n'était pas parfaitement en voix, elle était tendue et nerveuse, mais jamais désagréable», soutient Mme Darras, se portant en faux contre toutes les rumeurs dépeignant une Maria Callas caractérielle, jalouse de ses rivales... ou de ses étudiantes lors de ses leçons particulières vers la fin de sa vie.

«Elle arrivait longtemps avant l'orchestre pour réchauffer sa voix. Elle travaillait dans des conditions idéales en ce sens que les musiciens, contrairement à aujourd'hui, ne comptaient pas les heures de travail et étaient disposés à prendre le temps qu'il faut, quitte à rentrer tard le soir. Peut-être après tout les musiciens syndiqués d'aujourd'hui en feraient-il autant s'ils avaient devant eux une autre Maria Callas!»

Après sa rencontre avec Aristote Onassis, Maria Callas était, de l'avis de Thérèse Darras, d'une bonne humeur contagieuse, malgré l'acharnement d'une certaine presse prompt à comparer la «scandaleuse Maria» à la sage et vertueuse cantatrice Renata Tebaldi. Quand la critique musicale entra dans la danse, c'en fut trop. «Tous les artistes doutent d'eux, Maria Callas ne fit pas exception. Devant la pression permanente d'une critique à l'affût de ses moindres faiblesses, Maria Callas craqua», analyse Mme Darras.

Après ses deux «Norma inachevées», l'une à Rome, devant le président de la République, en 1957, et l'autre, fatale, à Paris, en 1964, Maria Callas fit une longue pause, jusqu'en 1973, pour une dernière tournée (catastrophique) avec Giuseppe Di Stefano.

«Tu n'es rien, tu n'as qu'un sifflet dans la gorge, et il s'est cassé», lui dit un jour Aristote Onassis après l'avoir quittée pour Jacqueline Kennedy.

Ce petit fillet s'est tu, pour de bon, un certain 16 septembre 1977. Reste la légende, reste une discographie, reste une industrie.

Chrétien ne réagit pas à la monarchie

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas voulu hier réagir aux commentaires émis par le ministre de l'Industrie, John Manley, qui prône l'abolition du lien qui unit le Canada à la couronne d'Angleterre.

Les commentaires du ministre Manley, faits la semaine dernière, ont soulevé l'ire de la Ligue monarchiste du Canada.

M. Manley avait déclaré à un journaliste qu'au moment du décès de la reine Elisabeth II ou lors de son abdication, il serait peut-être opportun que le Canada abolisse son association avec la monarchie britannique, lui préférant la création d'une nouvelle institution.

Le chef de l'État canadien est la reine Elisabeth II.

Le président de la Ligue monarchiste canadienne, John Aimers, n'a pas du tout apprécié les propos tenus par M. Manley, les jugeant inappropriés et susceptibles de semer la division à travers le pays. Il n'a pas tardé à expédier une lettre au premier ministre Chrétien pour lui demander au nom de qui le ministre parlait.

Hier, M. Chrétien a dit devant la presse que le ministre Manley était un homme qui disait franchement et sans détour ce qu'il pensait. Comme les autres membres de son cabinet, M. Manley jouit de la liberté requise pour exprimer ses vues, a-t-il ajouté.

La position du premier ministre sur la monarchie n'a pas changé au fil des ans.